

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

MAR 3 1981



Distr.
GENERALE
A/35/780
17 décembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 91 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Carl C. PEDERSEN (Canada)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 6	5
II. BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981	7 - 11	6
III. EXAMEN DE SUJETS PARTICULIERS	12 - 114	35
1. Fonctions incombant au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités; enregistrement et publication des traités	12 - 13	35
2. Services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour des activités financées par des fonds extra- budgétaires	14 - 16	35
3. Procédures en matière de liquidation de biens	17 - 18	36
4. Programme de formation de traducteurs-rédacteurs (comptes rendus analytiques) de langues anglaise et française à la Commission économique pour l'Afrique .	19 - 21	36
5. Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires, 1980-1981 (Partie I)	22 - 24	36
6. Dépenses d'appui des organisations	25 - 26	37

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
7. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : avances du Fonds de roulement pour le Conseil international sur le caoutchouc naturel et pour le Fonds commun	27 - 28	38
8. Montants estimatifs révisés concernant le chapitre 19 /Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)/; ressources destinées à financer le programme de travail à l'échelon régional	29 - 30	39
9. Normes quantitatives de travail applicables au personnel assurant les services techniques et les services auxiliaires pour les conférences	31 - 32	39
10. Etude d'ensemble de la question des honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies	33 - 36	39
11. Services linguistiques arabes	37 - 41	41
12. Budget-programme révisé de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pour 1981	42 - 44	42
13. Emoluments et régime des pensions des membres de la Cour internationale de Justice	45 - 46	42
14. Reclassement de postes inscrits au budget ordinaire	47 - 48	43
15. Montants estimatifs révisés comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil du commerce et du développement à ses vingtième et vingt et unième sessions	49 - 52	43
16. Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale	53 - 57	44
17. Locaux des Nations Unies à Nairobi	58 - 61	45
18. Voyages en première classe dans les organismes des Nations Unies	62 - 64	47

/...

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
19. Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1980 (Partie II)	65 - 66	48
20. Montants estimatifs révisés concernant le chapitre 27 (Information) : Forum du développement	67 - 68	48
21. Nomenclature des services du Secrétariat	69 - 70	49
22. Création d'un groupe des systèmes d'information au Département des affaires économiques et sociales internationales	71 - 76	49
23. Centre international de calcul - Prévisions de dépenses pour 1981 Montants estimatifs révisés concernant le chapitre 28G /Division du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques - Centre international de calcul (Genève) (Participation de l'ONU)/	77 - 78	52
24. Locaux de l'Organisation des Nations Unies à Santiago	79 - 80	52
25. Développement et coopération économique internationale : restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies	81 - 84	53
26. Transfert du Groupe d'administration des experts de l'Office des Nations Unies à Genève à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	85 - 86	53
27. Emoluments du Secrétaire général	87 - 88	53
28. Emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies	89 - 92	53
29. Classement des emplois et organisation des carrières du personnel des services linguistiques	93 - 97	54
30. Services communs à Nairobi	98 - 99	54

/...

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
31. Montants estimatifs révisés : Centre pour la science et la technique au service du développement Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	100 - 104	55
32. Création d'une garderie d'enfants au Siège	105 - 108	56
33. Inclusion de l'arabe comme langue officielle de la Commission des établissements humains	109 - 110	58
34. Etat récapitulatif des incidences administratives et financières relatives au coût des services de conférence	111 - 112	58
35. Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981	113 - 114	59
IV. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION	115	61

I. INTRODUCTION

1. A sa 3^{ème} séance plénière, le 19 septembre 1980, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa trente-cinquième session la question intitulée "Budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981" et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné cette question de sa 8^{ème} à sa 12^{ème} séance, à sa 20^{ème} séance, de sa 26^{ème} à sa 34^{ème} séance, de sa 36^{ème} à sa 49^{ème} séance, à ses 51^{ème}, 52^{ème} et 55^{ème} séances, et de sa 58^{ème} à sa 63^{ème} séance, les 2, 3, 6, 8, 9, 20, 28, 29, 30 et 31 octobre, 3, 4, 12, 19, 21, 24, 25, 26 et 28 novembre, du 1^{er} au 6 et du 8 au 11 décembre, le 13 décembre, et du 15 au 17 décembre 1980.
3. Les commentaires et observations formulés au cours du débat sur cette question sont consignés dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/35/SR.8 à 12, 20, 26 à 34, 36 à 49, 51, 52, 55 et 58 à 63).
4. On a récapitulé à la section II du présent rapport les recommandations que la Cinquième Commission a faites à la présente session à l'issue de l'examen des montants estimatifs révisés présentés par le Secrétaire général ainsi que des incidences financières des résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la recommandation de ses grandes commissions ou des résolutions portant sur des questions traitées en plénière.
5. La section III du présent rapport récapitule les sujets particuliers examinés par la Cinquième Commission, autres que les incidences administratives et financières des projets de résolution recommandés par d'autres grandes commissions, sujets à propos desquels la Cinquième Commission a adopté des décisions précises qui seront recommandées à l'Assemblée générale.
6. Les recommandations de la Cinquième Commission sont reproduites à la section IV.

II. BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

7. Par ses résolutions 34/230 A et B, du 20 décembre 1979, l'Assemblée générale avait ouvert un crédit d'un montant de 1 247 793 200 dollars pour l'exercice biennal 1980-1981 et avait approuvé des prévisions de recettes d'un montant de 221 343 200 dollars.

8. Les recommandations faites par la Cinquième Commission à la présente session de l'Assemblée générale en ce qui concerne les montants révisés proposés par le Secrétaire général, ainsi que les incidences financières des résolutions adoptées par l'Assemblée à propos de questions examinées par d'autres grandes commissions, entraînent l'ouverture de crédits additionnels d'un montant de 91 358 000 dollars et une augmentation des prévisions de recettes qui se chiffre à 16 989 900 dollars. Les documents pertinents et les montants correspondants sont énumérés ci-après.

Documents	Montants proposés par le Secrétaire général	Réductions recommandées par la Cinquième Commission	Crédits à ouvrir	Chapitre du budget*
(En dollars des Etats-Unis)				
I. Montants révisés				
i) Fonctions incombant au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités; enregistrement et publication des traités (A/C.5/34/40 et Corr.1 et 2, A/35/7/Add.1, A/C.5/35/SR.9)	219 200 50 800 76 000 61 400 <u>407 400</u> 61 400	- - - - -	219 200 50 800 76 000 61 400 <u>407 400</u> 61 400	26 28 D 29 A 31 1er des recettes
ii) Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1980 (Première partie) (A/C.5/35/23 et Corr.1, A/35/7/Add.5, A/C.5/35/SR.27)	11 000 14 400 24 800 57 600 22 200 201 200 49 500 5 700 <u>30 700</u> <u>417 100</u> 30 700	(11 000) (14 400) (24 800) - - (4 600) - - - <u>(54 800)</u> -	- - - 57 600 22 200 196 600 49 500 5 700 <u>30 700</u> <u>362 300</u> 30 700	1 4 6 9 22 23 28 G 28 H 31 1er des recettes
iii) Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) (A/C.5/35/31, A/35/7/Add.6, A/C.5/35/SR.32)	386 500 74 500 <u>461 000</u> 74 500	(56 500) - <u>(56 500)</u> -	330 000 74 500 <u>404 500</u> 74 500	19 31 1er des recettes
iv) Budget-programme révisé de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour 1981 (A/C.5/35/44 et Corr.1, A/35/7/Add.20, A/C.5/35/SR.45)	396 300 78 100 <u>474 400</u> 78 100		396 300 78 100 <u>474 400</u> 78 100	17 31 1er des recettes
v) Locaux du Centre international de Vienne (A/C.5/35/81, A/35/7/Add.28, A/C.5/SR.58)	188 300 17 558 700 1 673 000 77 000 <u>1 129 500</u> <u>20 626 500</u> 1 129 500	- (1 076 900) (1 673 000) - (18 000) <u>(2 767 900)</u> (18 000)	188 300 16 481 800 - 77 000 <u>1 111 500</u> <u>17 858 600</u> 1 111 500	17 28 M 29 C 29 F 31 1er des recettes
	5 309 300 (57 000)	(200 000) -	5 109 300 (57 000)	2 des recettes 3 des recettes
vi) Participation de l'ONU à la publication de Forum du développement (A/C.5/35/52, A/35/7/Add.19, A/C.5/35/SR.49)	200 000	-	200 000	27
vii) Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1980 (Deuxième partie) (A/C.5/35/23/Add.1 et Corr.1, A/35/7/Add.16, A/C.5/35/SR.49)	128 100 9 600 <u>137 700</u> 9 600	- - - -	128 100 9 600 <u>137 700</u> 9 600	12 31 1er des recettes

/...

Documents	Montants proposés par le Secrétaire général	Réductions recommandées par la Cinquième Commission	Crédits à ouvrir	Chapitre du budget*
(En dollars des Etats-Unis)				
II. Incidences financières				
i) Problèmes des personnes âgées et des vieillards : Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/35/130/Add.1 et Add.1/Corr.1, A/C.5/35/67, A/35/7/Add.25, A/35/746, A/C.5/35/SR.52)	425 700 3 600 3 600 200 300 29 500 <u>71 500</u> 734 200 71 500	(184 100) (3 600) - (80 400) (8 400) (20 400) <u>(296 900)</u> (20 400)	241 600 - 3 600 119 900 21 100 <u>51 100</u> 437 300 51 100	4 6 8 27 28 D 31 1er des recettes
ii) Décennie des transports et des communications en Afrique (A/C.5/35/25, A/35/577, A/C.5/35/SR.26)	250 600	-	250 600	13
iii) La situation au Kampuchea (A/C.5/35/27 et Corr.1, A/35/7/Add.4, A/35/551, A/C.5/35/SR.20)	28 500 388 700 77 200 <u>99 600</u> 594 000 99 600	(28 500) (68 900) (77 200) (20 000) <u>(194 600)</u> (20 000)	- 319 800 - <u>79 600</u> 399 400 79 600	1 1 28 31 1er des recettes
iv) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : dispositions intérimaires concernant le Conseil inter- national du caoutchouc naturel (A/C.5/35/22, A/35/7/Add.3, A/C.5/35/SR.29)	200 000 <u>200 000</u>	- -	200 000 <u>200 000</u>	15 2 des recettes
v) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : Fonds commun (A/C.5/35/19, A/35/7/Add.3, A/C.5/35/SR.29)	1 750 500 <u>217 600</u> 1 968 100 217 600 1 750 500	- - - -	1 750 500 <u>217 600</u> 1 968 100 217 600 1 750 500	15 31 1er des recettes 2 des recettes
vi) Création d'un groupe des systèmes d'information au Département des affaires économiques et sociales internationales (A/C.5/35/32 et Corr.1, A/35/7/Add.9, A/C.5/35/SR.49)	116 500 283 100 185 600 26 200 <u>611 400</u> 26 200	- (283 100) (185 600) - (468 700) -	116 500 - - <u>26 200</u> 142 700 26 200	6 6 6 31 1er des recettes
vii) Emoluments des membres de la Cour internationale de Justice (A/C.5/35/33, A/35/7/Add.10, A/C.5/35/SR.44)	208 600	-	208 600	25

Documents	Montants proposés par le Secrétaire général	Réductions recommandées par la Cinquième Commission	Crédits à ouvrir	Chapitre du budget*
(En dollars des Etats-Unis)				
II. Incidences financières (suite)				
viii) Prévention du crime et lutte contre la délinquance : rapport du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/C.5/35/98, A/35/768, A/C.5/SR.55)	83 400 10 100 <u>17 500</u> 111 000 17 500	(13 400) (10 100) (10 500) (34 000) (10 500)	70 000 - <u>7 000</u> 77 000 7 000	6 28 D 31 1er des recettes
ix) Décennie des Nations Unies pour la femme : Egalité, développement et paix (A/C.5/35/73 et Corr.1, A/35/7/Add.24, A/35/747, A/C.5/35/SR.52)	131 200 27 300 32 800 29 100 26 400 147 500 32 900 <u>79 200</u> 506 400 79 200	- - - - - - - (35 500) (35 500) (35 500)	131 200 27 300 32 800 29 100 26 400 147 500 32 900 <u>43 700</u> 470 900 43 700	6 11 12 13 14 27 28 31 1er des recettes
x) Année internationale des personnes handicapées (A/C.5/35/50, A/35/646, A/C.5/35/SR.32)	35 000 <u>2 000</u> 37 000	- - -	35 000 <u>2 000</u> 37 000	6 8
xi) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/C.5/35/43, A/35/7/Add.13, A/35/673, A/C.5/35/SR.39)	951 800	(646 100)	305 700	33

/...

Documents	Montants proposés par le Secrétaire général	Réductions recommandées par la Cinquième Commission	Crédits à ouvrir	Chapitre du budget*
(En dollars des Etats-Unis)				
II. Incidences financières (suite)				
xii) Application du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (A/C.5/35/42, A/35/624, A/C.5/35/SR.31)	2 500	(2 500)	-	23
xiii) Activités opérationnelles pour le développement : Examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles du système des Nations Unies (A/C.5/35/45, A/35/657, A/C.5/35/SR.34)	63 000	(63 000)	-	5 A
	15 000	(15 000)	-	31
	78 000	(78 000)	-	
	15 000	(15 000)	-	1er des recettes
xiv) Année internationale de la jeunesse (A/C.5/35/49, A/35/658, A/C.5/35/SR.34)	2 200	(2 200)	-	6
	2 200	(2 200)	-	8
	3 400	-	3 400	11
	3 900	-	3 900	12
	2 700	-	2 700	13
	2 300	-	2 300	14
	16 700	(4 400)	12 300	
xv) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique (A/C.5/35/55 et Corr.1, A/35/7/Add.12, A/35/656, A/C.5/35/SR.34)	432 200	(32 200)	400 000	21
	30 800	-	30 800	31
	463 000	(32 200)	430 800	
	30 800	-	30 800	1er des recettes
xvi) La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécu- rité internationales (A/C.5/35/57, A/35/645, A/C.5/35/SR.32)	17 000	-	17 000	1
xvii) Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/C.5/35/59, A/35/713, A/C.5/35/SR.42)	248 300	-	248 300	23
	35 500	-	35 500	31
	283 800	-	283 800	
	35 500	-	35 500	1er des recettes
xviii) Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans les territoires arabes occupés (A/C.5/35/60, A/C.5/35/SR.45, A/35/577)	76 100	-	76 100	7
xix) Développement et coopération économique internationale : Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/C.5/35/74, A/35/7/Add.23, A/35/725, A/C.5/35/SR.49)	670 100	-	670 100	4
	88 900	-	88 900	31
	759 000	-	759 000	
	88 900	-	88 900	1er des recettes

/...

Documents	Montants proposés par le Secrétaire général	Réductions recommandées par la Cinquième Commission	Crédits à ouvrir	Chapitre du budget*
(En dollars des Etats-Unis)				
II. Incidences financières (suite)				
xx) Echange d'informations sur les produits chimiques dangereux et les produits pharmaceutiques d'emploi hasardeux qui ont été interdits (A/C.5/35/85, A/35/769 sect. B, A/C.5/35/SR.48)	19 300 <u>1 100</u> 20 400 1 100	(19 300) <u>(1 100)</u> (20 400) (1 100)	- <u>-</u> - -	9 31 1er des recettes
xxi) Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales (A/C.5/35/95, A/35/744, A/C.5/35/SR.51)	83 100	(83 100)	-	24
xxii) Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe (A/C.5/35/64, A/35/683, A/C.5/35/SR.43)	104 400 11 200 <u>10 000</u> 125 600 10 000	- (11 200) <u>-</u> (11 200) -	104 400 - <u>10 000</u> 114 400 10 000	1 28 D 31 1er des recettes
xxiii) Réduction des budgets militaires (A/C.5/35/109, A/35/7/Add.26, A/35/755, A/C.5/35/SR.55)	139 800 <u>3 200</u> 143 000 3 200	(26 300) <u>-</u> (26 300) -	113 500 <u>3 200</u> 116 700 3 200	2 B 31 1er des recettes
xxiv) Désarmement général et complet : étude des rapports entre le désarmement et la sécurité internationale (A/C.5/35/102, A/35/7/Add.26, A/35/760 et Corr.1, A/C.5/35/SR.55)	118 000	(20 400)	97 600	2 B
xxv) Développement et coopération économique internationale : Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/C.5/35/65, A/35/7/Add.21, A/35/749, A/C.5/35/SR.51)	276 300 11 500 16 000 12 500 13 000 <u>12 000</u> 341 300	(260 000) - - - - <u>-</u> (260 000)	16 300 11 500 16 000 12 500 13 000 <u>12 000</u> 81 300	4 10 11 12 13 14
xxvi) Développement et coopération économique internationale : industrialisation (A/C.5/35/66, A/35/7/Add.20, A/35/703, A/C.5/35/SR.45)	93 900 <u>15 000</u> 108 900 15 000	- <u>-</u> - -	93 900 <u>15 000</u> 108 900 15 000	17 31 1er des recettes

/...

Documents	Montants proposés par le Secrétaire général	Réductions recommandées par la Cinquième Commission	Crédits à ouvrir	Chapitre du budget*
(En dollars des Etats-Unis)				
II. Incidences financières (suite)				
xxvii) Développement et coopération économique internationale :	24 900	-	24 900	11
restructuration des secteurs	33 000	-	33 000	12
économique et social du système	72 800	-	72 800	13
des Nations Unies (A/C.5/35/92,	17 300	-	17 300	14
A/35/748, A/C.5/35/SR.51)	22 100	-	22 100	31
	<u>170 100</u>		<u>170 100</u>	
	22 100		22 100	1er des recettes
xxviii) Développement et coopération économique internationale :	49 700	-	49 700	15
commerce et développement	13 300	-	13 300	31
(A/C.5/35/70, A/35/702,	63 000	-	63 000	
A/C.5/35/SR.43)	13 300	-	13 300	1er des recettes
xxix) Développement et coopération économique internationale :	77 900	(77 900)	-	5 A
environnement (A/C.5/35/72,	20 100	(20 100)	-	31
A/35/7/Add.18, A/35/704,	98 000	(98 000)	-	
A/C.5/35/SR.45)	20 100	(20 100)	-	1er des recettes
xxx) Proclamation de la décennie commençant en 1980 comme	265 900	(115 900)	150 000	2 B
deuxième Décennie du désarmement	33 500	(13 500)	20 000	27
(A/C.5/35/77, A/35/7/Add.14,	19 300	(11 300)	8 000	31
A/35/671, A/C.5/35/SR.40)	318 700	(140 700)	178 000	
	19 300	(11 300)	8 000	1er des recettes
xxxi) Examen de l'application des recommandations et décisions	156 300	(17 300)	139 000	2 B
adoptées par l'Assemblée	38 500	(4 200)	34 300	31
générale à sa dixième session	194 800	(21 500)	173 300	
extraordinaire ; préparation de	38 500	(4 200)	34 300	1er des recettes
la deuxième session extra- ordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement				
(A/C.5/35/78, A/35/7/Add.14, A/35/672, A/C.5/35/SR.40 et 41)				
xxxii) Services linguistiques arabes	110 100	-	110 100	28 C
(A/C.5/35/82, A/C.5/35/SR.55)	50 000	-	50 000	28 D
	10 500	-	10 500	31
	<u>170 600</u>	-	<u>170 600</u>	
	10 500	-	10 500	1er des recettes
xxxiii) Situation des réfugiés au Soudan	41 700	-	41 700	1
(A/C.5/35/84, A/35/769, sect. A, A/C.5/35/SR.48)				

/...

Documents	Montants proposés par le Secrétaire général	Réductions recommandées par la Cinquième Commission	Crédits à ouvrir	Chapitre du budget*
(En dollars des Etats-Unis)				
II. Incidences financières (suite)				
xxxiv) Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (A/C.5/35/86, A/35/7/Add.22, A/35/718, A/C.5/35/SR.49)	1 438 400 166 500 <u>278 600</u> 1 883 500 278 600	(3 000) (76 500) - <u>(79 500)</u> -	1 435 000 90 000 <u>278 600</u> 1 804 000 278 600	2 C 27 31 1er des recettes
xxxv) Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants (A/C.5/35/89, A/35/769, sect. D, A/C.5/35/SR.51)	27 300	-	27 300	28 D
xxxvi) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (A/C.5/35/90, A/35/738, A/C.5/35/SR.51)	21 200	(21 200)	-	1
xxxvii) Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (A/C.5/35/94, A/35/766, A/C.5/35/SR.51)	62 700 45 400 <u>24 700</u> 132 800 24 700	(62 700) (45 400) <u>(24 700)</u> (132 800) (24 700)	- - - - -	2 B 26 31 1er des recettes
xxxviii) Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique. Désarmement général et complet : étude de tous les aspects du désarmement régional (A/C.5/35/101, A/35/7/Add.26, A/35/757, A/35/760 et Corr.1, A/C.5/35/SR.55)	38 300	(11 100)	27 200	2 B
xxxix) Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : Campagne mondiale pour le désarmement (A/C.5/35/104, A/35/7/Add.26, A/35/759, A/C.5/35/SR.55)	35 000	(17 500)	17 500	2 B

/...

Documents	Montants proposés par le Secrétaire général	Réductions recommandées par la Cinquième Commission	Crédits à ouvrir	Chapitre du budget*
-----------	---	---	---------------------	------------------------

(En dollars des Etats-Unis)

II. Incidences financières (suite)

x1) Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) (A/C.5/35/103, A/35/7/Add.26, A/C.5/35/SR.55, A/35/756)	50 500	(8 100)	42 400	2 B
xli) Désarmement général et complet : étude du désarmement en ce qui concerne les armes classiques (A/C.5/35/106, A/35/7/Add.26, A/C.5/35/SR.55, A/35/760 et Corr.1)	44 400	(44 400)	-	2 B
xlii) Question de Namibie (A/C.5/35/107, A/35/761, A/C.5/35/SR.52)	519 000	-	519 000	3
xliii) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale (A/C.5/35/110, A/35/772, A/C.5/35/SR.55)	100 000 18 400 <u>118 400</u> 18 400 63 000	(32 200) (3 400) <u>(35 600)</u> (3 400) (20 300)	67 800 15 000 <u>82 800</u> 15 000 42 700	28 L 31 1er des recettes 2 des recettes
xliv) Questions relatives à l'information (A/C.5/35/111, A/35/7/Add.29, A/C.5/35/SR.61)	869 200 111 000 <u>77 000</u> 1 057 200 77 000	(199 400) (61 000) - <u>(260 400)</u> -	669 800 50 000 <u>77 000</u> 796 800 77 000	27 28 D 31 1er des recettes
xlvi) Honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/31/2, A/C.5/33/54, A/33/7/Add.39, A/C.5/35/L.21, A/C.5/35/SR.38)	27 500 36 500 61 000 <u>125 000</u>	- - - -	27 500 36 500 61 000 <u>125 000</u>	20 23 26
xlvii) Etat récapitulatif des incidences administratives et financières relatives au coût des services de conférence (A/C.5/35/119, A/C.5/35/SR.62)	45 000 3 700 000 900 000 <u>4 645 000</u> 900 000	- - - - -	45 000 3 700 000 900 000 <u>4 645 000</u> 900 000	28 D 29 31 1er des recettes
xlviii) Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/C.5/35/112, A/35/698, A/C.5/35/SR.55)	93 100 48 400 <u>123 200</u> 264 700	(93 100) (48 400) <u>(123 200)</u> (264 700)	- - - -	3 A 27 29
xlvi) Locaux des Nations Unies à Santiago (A/C.5/35/80, A/C.5/35/SR.58)	125 000	(125 000)	-	32
xlix) Plan des conférences (A/C.5/35/118, A/C.5/35/SR.61)	18 300 7 200 <u>25 500</u>	(18 300) (7 200) <u>(25 500)</u>	- - -	2 A 9
1) Systématisation et développement progressif des principes et normes du droit économique international, eu égard en particulier aux aspects juridiques du nouvel ordre économique international (A/C.5/35/113, A/35/767 (A/C.5/35/SR.58)	115 100	(115 100)	-	26

/...

Documents	Montants proposés par le Secrétaire général	Réductions recommandées par la Cinquième Commission	Crédits à ouvrir	Chapitre du budget*
(En dollars des Etats-Unis)				
II. Incidences financières (suite)				
li) Questions relatives au personnel (A/C.5/35/115, A/C.5/35/SR.61)	586 800 67 000 <u>653 800</u> 67 000	(116 800) (7 000) <u>(123 800)</u> (7 000)	470 000 60 000 <u>530 000</u> 60 000	28 31 ler des recettes
lii) Questions relatives au personnel (A/C.5/35/116, A/C.5/35/SR.61)	25 000	-	25 000	28 A
liii) Politique d' <u>apartheid</u> du Gouvernement sud-africain (A/C.5/35/117 et Corr.1, A/35/776, A/C.5/35/SR.61)	422 100 92 800 22 700 <u>19 600</u> <u>557 200</u> 19 600	(198 000) 198 000 (22 700) - <u>(22 700)</u> -	224 100 290 800 - <u>19 600</u> <u>534 500</u> 19 600	3 A 3 D 28 D 31 ler des recettes
Total II, Incidences financières				
Chapitre des dépenses	(20 204 900)	(3 636 500)	16 568 400	
Chapitre des recettes	4 233 700	(193 500)	4 040 200	
TOTAL GENERAL (I et II)				
Chapitre des dépenses	98 483 200	(7 125 200)	91 358 000	
Chapitre des recettes	17 387 400	(397 500)	16 989 900	

* Sauf indication contraire, les indications de chapitre s'entendent des chapitres des dépenses.

a/ A l'exception des chapitres 14 et 30.

/...

9. Les montants révisés des dépenses et des recettes qui ont été approuvés par la Cinquième Commission ainsi que les incidences financières des résolutions qui ont été recommandées par les autres grandes commissions et approuvées ultérieurement par l'Assemblée générale, sont récapitulés ci-après, par chapitre des dépenses et des recettes :

Chapitre	Montant approuvé en vertu des résolutions 34/230 A et B de l'Assemblée générale	Augmentation (diminution) approuvée à la présente session	Total
(En dollars des Etats-Unis)			
<u>Chapitre des dépenses</u>			
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	25 113 400		
a) La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales		17 000	
b) La situation au Kampuchea		319 800	
c) Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe		104 400	
d) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		2 503 200	
e) Situation des réfugiés au Soudan		41 700	
f) Emoluments du Secrétaire général		7 200	
g) Conditions d'emploi et de rémunération des personnes autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale		8 000	
		3 001 300	28 114 700
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	59 258 000		
a) Proclamation de la décennie commençant en 1980 comme deuxième Décennie du désarmement		150 000	
b) Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : préparation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement		139 000	
c) Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer		1 435 400	

/...

Chapitre	Montant approuvé en vertu des résolutions 34/230 A et B de l'Assemblée générale	Augmentation (diminution) approuvée à la présente session	Total
	(En dollars des Etats-Unis)		
d) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		5 632 000	
e) Réduction des budgets militaires		113 500	
f) Désarmement général et complet : étude des rapports entre le désarmement et la sécurité internationale		97 600	
g) Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique		27 200	
h) Désarmement général et complet : étude de tous les aspects du désarmement régional. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : Campagne mondiale pour le désarmement		17 500	
i) Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)		<u>42 400</u>	
		7 654 600	66 912 600
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation	13 584 200		
a) Question de Namibie		519 000	
b) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		237 500	
c) Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain		<u>514 900</u>	
		1 271 400	14 855 600
4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)	7 073 900		
a) Problèmes des personnes âgées et des vieillards : Assemblée mondiale sur le vieillissement		241 600	
b) Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés		670 100	
c) Développement et coopération économique internationale : Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables		16 300	
d) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		488 100	
e) Centre pour la science et la technique au service du développement		<u>(169 200)</u>	
		1 246 900	8 320 800

/...

Chapitre	Montant approuvé en vertu des résolutions 34/230 A et B de l'Assemblée générale	Augmentation (diminution) approuvée à la présente session	Total
(En dollars des Etats-Unis)			
5 A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	2 431 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		95 000	2 526 500
5 B. Centre pour la science et la technique au service du développement	1 418 900		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		(566 300)	
b) Centre pour la science et la technique au service du développement		<u>2 212 700</u>	
		1 646 400	3 065 300
6. Département des affaires économiques et sociales internationales	40 035 800		
a) Année internationale des personnes handicapées		35 000	
b) Création d'un groupe des systèmes d'information au Département des affaires économiques et sociales internationales		116 500	
c) Prévention du crime et lutte contre la délinquance : rapport du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants		70 000	
d) Décennie des Nations Unies pour la femme : Egalité, développement et paix		131 200	
e) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		1 385 600	
f) Centre pour la science et la technique au service du développement		<u>(1 284 900)</u>	
		453 400	40 489 300

/...

Chapitre	Montant approuvé en vertu des résolutions 34/230 A et B de l'Assemblée générale	Augmentation (diminution) approuvée à la présente session	Total
(En dollars des Etats-Unis)			
7. Département de la coopération technique pour le développement	13 110 000		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		494 300	
b) Souveraineté permanente sur les ressources naturelles dans les territoires arabes occupés		<u>76 100</u>	
		570 400	13 680 400
8. Bureau des services du Secrétariat pour les affaires économiques et sociales	2 500 200		
a) Année internationale des personnes handicapées		2 000	
b) Problèmes des personnes âgées et des vieillards : Assemblée mondiale sur le vieillissement		3 600	
c) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>80 500</u>	
		86 100	2 586 300
9. Sociétés transnationales	7 298 100		
a) Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions du Conseil économique et social		57 600	
b) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>233 900</u>	
		291 500	7 589 600
10. Commission économique pour l'Europe	24 137 300		
a) Développement et coopération économique internationale : Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables		11 500	

/...

Chapitre	Montant approuvé en vertu des résolutions 34/230 A et B de l'Assemblée générale	Augmentation (diminution) approuvée à la présente session	Total
(En dollars des Etats-Unis)			
10. Commission économique pour l'Europe (<u>suite</u>)			
b) Premier rapport sur l'exécution du budget- programme de 1980-1981		<u>1 454 200</u>	
		1 465 700	25 603 000
11. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	23 056 100		
a) Année internationale de la jeunesse		3 400	
b) Développement et coopération économique internationale ; Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables		16 000	
c) Décennie des Nations Unies pour la femme		27 300	
d) Développement et coopération économique internationale ; restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies		24 900	
e) Premier rapport sur l'exé- cution du budget-programme de 1980-1981		<u>2 992 800</u>	
		3 064 400	26 120 500

/...

Chapitre	Montant approuvé en vertu des résolutions 34/230 A et B de l'Assemblée générale	Augmentation (dimi- nution) approuvée à la présente session	Total
(En dollars des Etats-Unis)			
12. Commission économique pour l'Amérique latine	32 455 800		
a) Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions du Conseil économique et social		128 100	
b) Année internationale de la jeunesse		3 900	
c) Développement et coopération économique internationale : Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables		12 500	
d) Décennie des Nations Unies pour la femme : Egalité, développement et paix		32 800	
e) Développement et coopération économique internationale : restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies		33 000	
f) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>9 551 700</u> 9 762 000	
			42 217 800
13. Commission économique pour l'Afrique	27 120 300		
a) Année internationale de la jeunesse		2 700	
b) Développement et coopération économique internationale : Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables		13 000	
c) Décennie des Nations Unies pour la femme : Egalité, développement et paix		29 100	
d) Décennie des transports et des communications en Afrique		250 600	
e) Développement et coopération économique internationale : restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies		72 800	
f) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>2 212 800</u> 2 581 000	
			29 701 300

/...

Chapitre	Montant approuvé en vertu des résolutions 34/230 A et B de l'Assemblée générale	Augmentation (diminution) approuvée à la présente session	Total
(En dollars des Etats-Unis)			
14. Commission économique pour l'Asie occidentale	14 393 500		
a) Année internationale de la jeunesse		2 300	
b) Développement et coopération économique internationale : Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables		12 000	
c) Décennie des Nations Unies pour la femme : Egalité, développement et paix		26 400	
d) Développement et coopération économique internationale : restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies		<u>17 300</u> 58 000	
			14 451 500
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	50 069 600		
a) Dispositions intérimaires concernant le Conseil international du caoutchouc naturel		200 000	
b) Fonds commun		1 750 500	
c) Développement et coopération économique internationale : commerce et développement		49 700	
d) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>2 890 800</u> 4 891 000	
			54 960 600
16. Centre du commerce international	8 370 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>495 800</u> 495 800	
			8 866 300
17. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	70 117 200		
a) Budget-programme révisé de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour 1981		396 300	
b) Développement et coopération économique internationale : industrialisation		93 900	
c) Locaux du Centre international de Vienne		188 300	
d) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>4 573 600</u> 5 252 100	
			75 369 300

/...

Chapitre	Montant approuvé en vertu des résolutions 34/230 A et B de l'Assemblée générale	Augmentation (diminution) approuvée à la présente session	Total
(En dollars des Etats-Unis)			
18. Programme des Nations Unies pour l'environnement	10 678 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>546 500</u> 546 500	11 224 700
19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	7 598 400		
a) Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)		330 000	
b) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>209 900</u> 539 900	8 138 300
20. Contrôle international des drogues	5 904 200		
a) Honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies		27 500	
b) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>272 700</u> 300 200	6 204 400
21. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	25 740 600		
a) Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique		400 000	
b) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>1 162 200</u> 1 562 200	27 302 800
22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	4 762 200		
a) Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions du Conseil économique et social		22 200	
b) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>45 700</u> 67 900	4 830 100

/...

Chapitre	Montant approuvé en vertu des résolutions 34/230 A et B de l'Assemblée générale	Augmentation (dimi- nution) approuvée à la présente session	Total
(En dollars des Etats-Unis)			
23. Droits de l'homme	9 689 900		
a) Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions du Conseil économique et social		196 600	
b) Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés		248 300	
c) Honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies		36 500	
d) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>259 700</u> 741 100	10 431 000
24. Programme ordinaire de coopération technique	27 248 100		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>786 700</u> 786 700	28 034 800
25. Cour internationale de Justice	7 573 200		
a) Emoluments des membres de la Cour internationale de Justice		208 600	
b) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>1 164 100</u> 1 372 700	8 945 900
26. Activités juridiques	10 049 000		
a) Fonctions incombant au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités; enregistrement et publication des traités		219 200	
b) Honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies		61 000	
c) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>310 100</u> 590 300	10 639 300

/...

Chapitre	Montant approuvé en vertu des résolutions 34/230 A et B de l'Assemblée générale	Augmentation (diminution) approuvée à la présente session	Total
(En dollars des Etats-Unis)			
27. Information	46 226 300		
a) Participation de l'Organisation des Nations Unies à la publication de <u>Forum du développement</u>		200 000	
b) Proclamation de la décennie commençant en 1980 comme deuxième Décennie du désarmement		20 000	
c) Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer		90 000	
d) Décennie des Nations Unies pour la femme : Egalité, développement et paix		147 500	
e) Problèmes des personnes âgées et des vieillards : Assemblée mondiale sur le vieillissement		119 900	
f) Questions relatives à l'information		669 800	
g) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		1 345 100 2 592 300	
			48 818 600
28. Administration, gestion et services généraux	213 008 400		
a) Fonctions incombant au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités; enregistrement et publication des traités		50 800	
b) Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions du Conseil économique et social		49 500	
c) Locaux du Centre international de Vienne		16 481 800	
d) Problèmes des personnes âgées et des vieillards : Assemblée mondiale sur le vieillissement		21 100	
e) Services linguistiques arabes		110 100 50 000	
f) Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants		27 300	
g) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		67 800	
h) Questions relatives à l'information		50 000	
i) Décennie des Nations Unies pour la femme : Egalité, développement et paix		32 900	
j) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		14 463 300	
k) Questions relatives au personnel		495 000	
l) Centre pour la science et la technique au service du développement		63 300	

Chapitre	Montant approuvé en vertu des résolutions 34/230 A et B de l'Assemblée générale	Augmentation (diminution) approuvée à la présente session	Total
(En dollars des Etats-Unis)			
m) Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale		16 000	
n) Etat récapitulatif du coût des services de conférence		<u>45 000</u>	
		32 029 600	245 038 000
29. Services de conférence et bibliothèques	190 416 800		
a) Fonctions incombant au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités; enregistrement et publication des traités		76 000	
b) Locaux du Centre international de Vienne		77 000	
c) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		8 372 700	
d) Etat récapitulatif des services de conférence		<u>3 700 000</u>	
		12 225 700	202 642 500
30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	17 056 000		17 056 000
31. Contributions du personnel	184 604 300		
a) Fonctions incombant au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités; enregistrement et publication des traités		61 400	
b) Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions du Conseil économique et social		30 700 9 600	
c) Centre des Nations Unies pour les établissements humains		74 500	
d) Organisation des Nations Unies pour le développement industriel		78 100	
e) La situation au Kampuchea		79 600	
f) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : Fonds commun		217 600	
g) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique		30 800	
h) Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés		35 500	

/...

Chapitre	Montant approuvé en vertu des résolutions 34/230 A et B de l'Assemblée générale	Augmentation (diminution) approuvée à la présente session	Total
(En dollars des Etats-Unis)			
i) Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés		88 900	
j) Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe		10 000	
k) Développement et coopération économique internationale : industrialisation		15 000	
l) Développement et coopération économique internationale : commerce et développement		13 300	
m) Proclamation de la décennie commençant en 1980 comme deuxième Décennie du désarmement		8 000	
n) Application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : préparation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement		34 300	
o) Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer		278 600	
p) Décennie des Nations Unies pour la femme : Egalité, développement et paix		43 700	
q) Locaux du Centre international de Vienne		1 111 500	
r) Problèmes des personnes âgées et des vieillards : Assemblée mondiale sur le vieillissement		51 100	
s) Réduction des budgets militaires		3 200	
t) Développement et coopération économique internationale : restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies		22 100	
u) Services linguistiques arabes		10 500	
v) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		15 000	
w) Questions relatives à l'information		77 000	
x) Prévention du crime et lutte contre la délinquance : rapport du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants		7 000	
y) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		2 207 100	

/...

Chapitre	Montant approuvé en vertu des résolutions 34/230 A et B de l'Assemblée générale	Augmentation (diminution) approuvée à la présente session	Total
(En dollars des Etats-Unis)			
z) Centre pour la science et la technique au service du développement		129 400	
aa) Création d'un groupe des systèmes d'information		26 200	
bb) Politique d' <u>apartheid</u> du Gouvernement sud-africain		19 600	
cc) Questions relatives au personnel		60 000	
dd) Etat récapitulatif du coût des services de conférence		900 000	
ee) Emoluments du Secrétaire général		<u>14 000</u>	
		5 763 300	190 367 600
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	65 693 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		(11 953 100)	53 740 200
33. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche		<u>305 700</u>	<u>305 700</u>
Total, chapitres des dépenses	<u>1 247 793 200</u>	<u>91 358 000</u>	<u>1 339 151 200</u>

	Montant approuvé en vertu des résolutions 34/230 A et B de l'Assemblée générale	Augmentation (diminution) approuvée à la présente session	Total
(En dollars des Etats-Unis)			
<u>Chapitres des recettes</u>			
1er. Recettes provenant des contributions du personnel	188 028 600		
a) Ensemble des rubriques énumérées au chapitre 31 des dépenses		3 556 200	
b) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>2 312 700</u> 5 868 900	193 897 500
2. Recettes générales	21 448 700		
a) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : dispositions intérimaires concernant le Conseil international du caoutchouc naturel		200 000	
b) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : Fonds commun		1 750 500	
c) Locaux du Centre international de Vienne		5 109 300	
d) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale		42 700	
e) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		512 100	
f) Conditions d'emploi et rémunération des personnes autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale		<u>10 100</u> 7 624 700	29 073 400
3. Activités productrices de recettes	11 865 900		
a) Locaux du Centre international de Vienne		(57 000)	
b) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 1980-1981		<u>3 553 300</u> 3 496 300	15 362 200
Total, chapitres des recettes	<u>221 343 200</u>	<u>16 989 900</u>	<u>238 333 100</u>

/...

DECISIONS DE LA COMMISSION

10. A sa 63^{ème} séance, le 17 décembre, la Cinquième Commission a examiné les montants révisés des recettes et des dépenses à recommander à l'Assemblée générale pour approbation pour l'exercice biennal 1980-1981 ainsi que l'exécution du budget pour 1981.

a) La Commission a approuvé une ouverture de crédits révisée pour l'exercice biennal 1980-1981 par 74 voix contre 19, avec 4 abstentions (voir par. 115, projet de résolution X A). Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Algérie, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Brésil, Burundi, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Belgique, Bulgarie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Australie, Chine, Nouvelle-Zélande, Portugal.

b) La Commission a approuvé sans opposition les prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 1980-1981 (voir par. 115, projet de résolution X B).

c) La Commission a adopté le projet de résolution sur l'exécution du budget pour l'année 1981 (voir par. 115, projet de résolution X C) par 73 voix contre 18, avec 4 abstentions. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Algérie, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Brésil, Burundi, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volte, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Australie, Chine, Nouvelle-Zélande, Portugal.

11. Les décisions prises par la Cinquième Commission durant la présente session de l'Assemblée générale ont consisté, notamment, à approuver les postes permanents supplémentaires ci-après en 1981 :

/...

Sigles :

DG : Directeur général
 SGA : Secrétaire général adjoint
 SSG : Sous-Secrétaire général

Postes permanents, 1980-1981

		Catégories et classes										Agents des services généraux et autres catégories							
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents du Service du Travail- Agents du Service leurs Agents Total							
		DG	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	ère classe	Autres classes	de sécurité	mobile	Travail- manuels	Agents locaux	Total partiel	TOTAL
I.	Postes approuvés en application de la résolution 34/230 A de l'Assemblée générale	1	25	24	95	275	671	1 167	1 352	622	4 232	535	3 417	223	299	463	2 045	6 982	11 214
II.	Postes supplémentaires approuvés durant la présente session :																		
	i) Montants estimatifs révisés : fonctions incombant au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités; enregistrement et publication des traités (A/C.5/34/40 et Corr.1 et 2, A/35/7/Add.1, A/C.5/35/SR.9)	-	-	-	-	-	-	-	1	2	3	1	4	-	-	-	-	5	8
	ii) Montants estimatifs révisés : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (A/C.5/35/44 et Corr.1, A/35/7/Add.20, A/C.5/35/SR.45)	-	-	-	-	-	2	6	1	-	9	-	7	-	-	-	-	7	16
	iii) Montants estimatifs révisés : locaux du Centre international de Vienne (A/C.5/35/81, A/35/7/Add.28, A/C.5/35/SR.58)	-	-	-	1	-	2	2	3	1	9	2	37	-	-	44	-	83	92
	iv) Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social (Partie II) A/C.5/35/23/Add.1 et Add.1/Corr.1, A/35/7/Add.16, A/C.5/35/SR.49	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	4	4	5
	v) Montants estimatifs révisés : Centre pour la science et la technique au service du développement (A/C.5/35/83, A/35/7/Add.32, A/C.5/35/SR.61)	-	-	-	1	2	1	2	1	-	7	1	5	-	-	-	-	6	13
	vi) Incidences financières : développement et coopération économique internationale : industrialisation (A/C.5/35/66, A/35/7/Add.20, A/35/703, A/C.5/35/SR.45)	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	1	-	-	-	-	1	3
	vii) Incidences financières : questions relatives au personnel (A/C.5/35/115, A/C.5/35/SR.64)	-	-	-	-	1	-	1	1	-	3	-	3	-	-	-	-	3	6

/...

Catégories et classes																			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											Agents des services généraux et autres catégories								
	DG	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	lère classe	Autres classes	Agents du Service de sécurité		Travail- leurs manuels	Agents locaux	Total partiel	TOTAL	
													Agents de sécurité	Agents du Service mobile					
viii) Incidences financières : développement et coopération économique internationale : commerce et développement (A/C.5/35/70, A/35/702, A/C.5/35/SR.43)	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	1	2
ix) Incidences financières : Décennie des Nations Unies pour la femme : Egalité, développement et paix (A/C.5/35/73 et Corr.1, A/35/7/Add.24, A/35/747, A/C.5/35/SR.52)	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1	2
x) Incidences financières : questions relatives à l'information (A/C.5/35/111, A/35/7/Add.29, A/35/775, A/C.5/35/SR.61)	-	-	-	-	-	2	2	3	-	7	1	1	-	-	-	-	14	16	23
xi) Incidences financières : classement des emplois et organisation des carrières du personnel des services linguistiques (A/C.5/35/75, A/35/7/Add.27, A/C.5/35/SR.61)	-	-	-	-	-	34	32	(92)	6	(20)	-	-	-	-	-	-	-	-	(20)
Total II	-	-	-	2	3	42	45	(79)	10	23	6	59	-	-	44	18	127	150	
Total général	1	25	24	97	278	713	1 212	1 273	632	4 255	541	3 476	223	299	507	2 063	7 109	11 364	

III. EXAMEN DE SUJETS PARTICULIERS

1. Fonctions incombant au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités; enregistrement et publication des traités

12. La Commission a examiné cette question à ses 8ème et 9ème séances, les 2 et 3 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/40 et Corr.1 et 2), dont l'examen avait été reporté de la trente-quatrième à la trente-cinquième session (voir A/C.5/34/SR.84, par. 69 à 81), ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.1).

13. A sa 9ème séance, la Commission a approuvé l'ouverture d'un crédit additionnel de 346 000 dollars aux chapitres 26, 28 D et 29 A du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981, et l'inscription d'un montant correspondant de 61 400 dollars au chapitre 21 (Contributions du personnel), compensé par un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) et elle a décidé de recommander à l'Assemblée générale de faire siennes les observations que le Comité consultatif avait formulées dans les paragraphes 11 et 12 de son rapport (A/35/7/Add.1) (voir par. 115, projet de résolution I, sect. I).

2. Services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires

14. La Commission a examiné cette question à ses 9ème, 10ème, 11ème et 12ème séances, les 3, 6, 8 et 9 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/21), dont l'examen avait été reporté de la trente-quatrième à la trente-cinquième session (A/34/848, par. 121 b)). La Commission était également saisie d'un rapport du Comité consultatif sur le sujet (A/35/7/Add.2).

15. A la 11ème séance, le 8 octobre, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a présenté le projet de décision suivant :

"L'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer de soumettre des rapports sur les services que l'Organisation des Nations Unies fournit pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires."

16. A la 12ème séance, le 9 octobre, comme suite à une proposition du Président qui reprenait la proposition de l'Union soviétique, la Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/21) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/35/7/Add.2), de faire siennes les recommandations formulées au paragraphe 24 du rapport du Comité consultatif, et de prier le Secrétaire général de présenter, dans une annexe distincte au projet de budget-programme, tous les renseignements nécessaires sur les services que l'Organisation des Nations Unies fournit pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires (voir par. 115, projet de résolution I, sect. II).

/...

3. Procédures en matière de liquidation de biens

17. La Commission a examiné cette question à sa 26^{ème} séance, le 28 octobre. Elle était saisie du rapport (A/C.5/35/30) établi par le Secrétaire général en application de la résolution 34/228 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1979. A la même séance, le Président du Comité consultatif a fait rapport oralement à la Commission sur les délibérations du Comité consultatif sur la question.

18. La Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/30) et du rapport y relatif présenté oralement par le Président du Comité consultatif et de prier le Secrétaire général d'appliquer les procédures recommandées au paragraphe 15 de son rapport et d'appliquer ces procédures lors de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 (voir par. 115, projet de résolution I, sect. III).

4. Programme de formation de traducteurs-rédacteurs (comptes rendus analytiques) de langues anglaise et française à la Commission économique pour l'Afrique

19. La Commission a examiné cette question à sa 26^{ème} séance, le 28 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur ce sujet (A/C.5/35/29).

20. A la même séance, le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport de cet organe.

21. A la même séance, la Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/29) ainsi que du rapport connexe présenté oralement par le Président du Comité consultatif, d'autoriser le Secrétaire général à engager les dépenses nécessaires pour le troisième programme de formation et de le prier de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, un rapport contenant une évaluation des programmes de formation des exercices biennaux précédents, rapport que l'Assemblée examinerait avant d'ouvrir éventuellement des crédits pour le quatrième programme de formation (voir par. 115, projet de résolution I, sect. IV).

5. Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires, 1980-1981 (Partie I)

22. La Commission a examiné cette question à ses 26^{ème} et 27^{ème} séances, les 28 et 29 octobre. Elle était saisie de la première partie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/23) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/35/7/Add.5).

23. A la 27^{ème} séance, une délégation a demandé un vote séparé sur la proposition tendant à ouvrir un crédit additionnel de 57 600 dollars au chapitre 23 du budget-programme, comme suite à la décision 1980/129 du Conseil économique et social. Par 72 voix contre 5, avec 28 abstentions, la Commission a décidé d'inscrire le montant de 57 600 dollars au chapitre 23 du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981.

24. La Commission a ensuite approuvé, sans opposition, l'ouverture des crédits additionnels ci-après, comme suite aux résolutions et décisions prises par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1980 : 57 600 dollars au chapitre 9, 22 200 dollars au chapitre 22, 196 600 dollars au chapitre 23, 55 200 dollars au chapitre 28, ainsi qu'une augmentation de 30 700 dollars du montant prévu au chapitre 31 (Contributions du personnel), augmentation qui sera compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

6. Dépenses d'appui des organisations

25. La Commission a examiné cette question à ses 26^{ème} et 29^{ème} séances, les 28 octobre et 3 novembre. Elle était saisie d'un rapport du Comité consultatif (A/35/544 et Corr.1).

26. A sa 29^{ème} séance, la Commission a décidé, par 84 voix contre 10, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver la formule de remboursement énoncée dans la décision 80/44, en date du 27 juin 1980, du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement 1/ (voir par. 115, projet de résolution I, sect. V). Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bolivie, Brésil, Burundi, Canada, Chine, Chypre, Congo, Costa Rica, Cuba, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Koweït, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Thaïlande, Togo, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre : Afghanistan, Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

7. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : avances du Fonds de roulement pour le Conseil international sur le caoutchouc naturel et pour le Fonds commun

27. A sa 29^{ème} séance, le 3 novembre, la Commission a examiné la question des avances du Fonds de roulement à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour le Conseil international sur le caoutchouc naturel et pour le Fonds commun. La Commission était saisie d'une note du Secrétaire général (A/C.5/35/22) relative aux dispositions intérimaires concernant le Conseil international du caoutchouc naturel et d'une note du Secrétaire général (A/C.5/35/19) concernant les travaux préparatoires requis pour que le Fonds commun entre en activité, ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.3).

28. La Commission a décidé, par 86 voix contre zéro, avec 9 abstentions, d'informer l'Assemblée générale que, si elle approuvait les demandes du Secrétaire général, il faudrait ouvrir des crédits additionnels d'un montant de 1 950 500 dollars au chapitre 15 et d'un montant de 217 600 dollars au chapitre 31 du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981. En outre, les prévisions de recettes approuvées devraient être majorées de 217 600 dollars au chapitre premier des recettes et de 1 950 500 dollars au chapitre 2 des recettes. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bolivie, Brésil, Burundi, Canada, Congo, Cuba, Chine, Chypre, Danemark, Egypte, Equateur, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Gabon, Grenade, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Koweït, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pays-Bas, Panama, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre : Néant.

Se sont abstenus : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

8. Montants estimatifs révisés concernant le chapitre 19 /Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)/; ressources destinées à financer le programme de travail à l'échelon régional

29. La Commission a examiné cette question à sa 32ème séance, le 19 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/31) et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.6).

30. A la même séance, la Cinquième Commission a approuvé, sans opposition, l'ouverture d'un crédit de 330 000 dollars au chapitre 19 du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981 et, en conséquence, l'ouverture d'un crédit de 74 500 dollars au chapitre 31 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par un montant équivalent inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). La Commission a également décidé de faire siennes les recommandations que le Comité consultatif avait formulées au paragraphe 6 de son rapport (voir par. 115, projet de résolution I, sect. VI).

9. Normes quantitatives de travail applicables au personnel assurant les services techniques et les services auxiliaires pour les conférences

31. La Commission a examiné cette question à sa 33ème séance, le 21 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/28) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.7).

32. La Commission a décidé, sans opposition, de faire siennes les recommandations que le Comité consultatif avait formulées dans les paragraphes 9 et 10 de son rapport et de prendre note du fait que le Comité consultatif reviendra sur cette question lorsqu'il examinera le projet de budget-programme pour 1982-1983 (voir par. 115, projet de résolution I, sect. II).

10. Etude d'ensemble de la question des honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies

33. La Commission a examiné cette question à ses 34ème, 36ème et 38ème séances, les 24, 25 et 26 novembre. Elle était saisie d'une étude d'ensemble de la question des honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/31/2), étude que le Secrétaire général avait établie comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 3536 (XXX). Elle était également saisie d'un rapport du Secrétaire général (A/C.5/33/54), établi sur la demande du Comité consultatif pour compléter les renseignements donnés dans l'étude, ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif qui avait été soumis à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session (A/33/7/Add.39).

/...

34. A la 34^{ème} séance, le 24 novembre, le représentant du Mexique a présenté le projet de résolution ci-après (A/C.5/35/L.21) :

"L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général (A/C.5/1677 et Corr.1, A/C.5/31/2 et A/C.5/33/54) ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/33/7/Add.39),

Réaffirmant le principe énoncé dans sa résolution 2489 (XXIII) du 21 décembre 1968, selon lequel il n'est pas normalement versé d'honoraires ni de rémunération, en sus de l'indemnité de subsistance au taux normal, aux membres des organes ou organes subsidiaires sauf décision expresse de l'Assemblée générale,

1. Décide qu'à compter du 1^{er} janvier 1981, le montant révisé des honoraires qui seront versés dans les cas qu'elle a déjà autorisés à titre exceptionnel - à savoir, la Commission du droit international, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, le Tribunal administratif des Nations Unies et le Comité des droits de l'homme - s'établira comme suit :

Montant révisé des honoraires

(Dollars E.-U.)

Présidents	4 000
Vice-Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	2 500
Autres membres	1 500
Montant supplémentaire à verser aux membres de la Commission du droit international qui font fonction de rapporteur spécial, s'ils doivent établir des rapports ou études spécifiques entre les sessions de la Commission (ce montant supplémentaire ne sera toutefois pas versé au Président s'il fait fonction de rapporteur spécial)	2 500

2. Prie le Secrétaire général de garder à l'étude les montants des honoraires susmentionnés et de faire rapport à l'Assemblée générale à ce sujet s'il estime que leur révision par l'Assemblée générale se justifierait."

35. A la 38ème séance, le 26 novembre, le représentant de l'Egypte a proposé oralement des amendements au projet de résolution du Mexique en ce qui concerne les montants recommandés pour les honoraires des Présidents, du Vice-Président et d'autres membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, amendements qui tendaient à remplacer les chiffres de 4 000, 2 500 et 1 500 figurant dans le tableau reproduit au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution A/C.5/35/L.21 par les chiffres de 5 000, 4 000 et 3 000, et à supprimer du même tableau les mots "(ce montant supplémentaire ne sera toutefois pas versé au Président s'il fait fonction de rapporteur spécial)". Le représentant du Mexique a accepté ces amendements.

36. La Commission a voté comme suit sur le projet de résolution :

a) Le paragraphe 2 du dispositif a été adopté par 50 voix contre 13, avec 19 abstentions.

b) L'ensemble du projet de résolution sous sa forme modifiée a été adopté par 53 voix contre 11, avec 19 abstentions (voir par. 115, projet de résolution II).

11. Services linguistiques arabes

37. La Commission a examiné cette question à ses 28ème, 29ème, 30ème, 34ème et 46ème séances, le 31 octobre, les 3, 4 et 24 novembre et le 4 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/18 et Corr.1) présenté en application de la résolution 34/226 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1979. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement à la 28ème séance, le 31 octobre.

38. A la 34ème séance, le 24 novembre, le représentant du Maroc a présenté un projet de résolution (A/C.5/35/L.19) au nom des pays suivants : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Colombie, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, France, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Madagascar, Maldives, Maroc, Mauritanie, Mexique, Oman, Pakistan, Panama, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Tunisie, Turquie, Yémen, Yémen démocratique et Yougoslavie, auxquels se sont joints ultérieurement le Chili, la Hongrie, la Malaisie, le Mali et la République centrafricaine.

/...

39. Le Secrétaire général a présenté un état des incidences administratives et financières (A/C.5/35/82) de ce projet de résolution et le Secrétariat a soumis une note (A/C.5/35/L.30) indiquant les modifications qu'il faudrait apporter au règlement intérieur de l'Assemblée générale, si le projet de résolution était adopté par l'Assemblée.

40. A la 46ème séance, le 4 décembre, la Cinquième Commission a adopté, sans opposition, le projet de résolution A/C.5/35/L.19 et a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter, à sa présente session, les articles modifiés du règlement intérieur qui étaient proposés par le Secrétariat dans sa note (A/C.5/35/L.30), étant entendu que les nouveaux textes prendraient effet à la date d'application du paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution A/C.5/35/L.19. Les organes subsidiaires de l'Assemblée générale qui ont leur propre règlement intérieur devront y apporter les modifications correspondantes (voir par. 115, projet de résolution III A et B).

41. Les représentants de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait des déclarations pour expliquer leur position.

12. Budget-programme révisé de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU/DI) pour 1981

42. La Commission a examiné cette question à sa 45ème séance, le 4 décembre. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général (A/C.5/35/44 et Corr.1) et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.20).

43. Dans une déclaration orale, le représentant du Maroc a proposé que la Cinquième Commission approuve le montant intégral que le Secrétaire général demandait dans son rapport (A/C.5/35/44 et Corr.1).

44. Par 57 voix contre 29, avec 13 abstentions, la Cinquième Commission a alors approuvé un crédit additionnel de 396 300 dollars au chapitre 17 du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981, ainsi qu'un crédit de 78 100 dollars au chapitre 31 (Contributions du personnel) lequel sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant

13. Emoluments et régime des pensions des membres de la Cour internationale de Justice

45. La Commission a examiné cette question à ses 36ème et 44ème séances, les 25 novembre et 3 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/33) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.10).

/...

46. A sa 44^{ème} séance, le 3 décembre, la Cinquième Commission a décidé, par 73 voix contre 10, avec 4 abstentions, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution figurant dans l'annexe au rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir par. 115, projet de résolution IV A et B).

14. Reclassement de postes inscrits au budget ordinaire

47. La Commission a examiné cette question à sa 47^{ème} séance, le 5 décembre. Elle était saisie du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le reclassement de postes inscrits au budget ordinaire (A/35/7/Add.8).

48. A la même séance, la Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.8) et d'approuver les recommandations formulées dans les paragraphes 41 à 44 dudit rapport (voir par. 115, projet de résolution I, sect. VIII).

15. Montants estimatifs révisés comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil du commerce et du développement à ses vingtième et vingt et unième sessions

49. La Commission a examiné cette question à ses 44^{ème} et 47^{ème} séances, les 3 et 5 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/46) relatif aux montants estimatifs révisés comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil du commerce et du développement à ses vingtième et vingt et unième sessions, tenues à Genève du 17 au 26 mars et du 15 au 27 septembre 1980; le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par le Président de cet organe.

50. A la 47^{ème} séance, le 5 décembre, le représentant de la Belgique, au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne, a proposé que la Cinquième Commission décide que les crédits prévus par la résolution 216 (XX) du Conseil du commerce et du développement pour les réunions d'experts intergouvernementaux ne seront pas prélevés sur le budget ordinaire et qu'elle prie le Secrétaire général d'éliminer le montant correspondant de l'état récapitulatif du coût des services de conférence.

51. Cette proposition a été rejetée par 63 voix contre 30, avec une abstention. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

/...

Ont voté pour : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Mongolie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ont voté contre : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Brésil, Burundi, Chili, Chine, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nigéria, Oman, Panama, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Se sont abstenus : Mexique.

52. La Commission a décidé ensuite, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/C.5/35/46 (voir par. 115, projet de résolution I, sect. IX). Elle a également décidé que les dépenses relatives aux services de conférence à fournir pour les réunions prévues pour 1981 comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil du commerce et du développement, dépenses qui ne dépasseraient pas 611 678 dollars, seraient examinées dans le cadre de l'état récapitulatif du coût des services de conférence qui sera présenté vers la fin de la présente session de l'Assemblée.

16. Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale

53. La Commission a examiné cette question à ses 46ème et 48ème séances, les 4 et 6 décembre. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/53) relatif aux conditions d'emploi et à la rémunération des personnes, autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale.

54. A la 46^{ème} séance, le 4 décembre, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté un projet de résolution (A/C.5/35/L.32).

55. A la même séance, le représentant de Panama a présenté un projet de décision (A/C.5/35/L.33) qui se lisait comme suit :

"La Cinquième Commission décide de prier le Secrétaire général d'examiner la possibilité de mettre au point un régime spécial de primes et d'indemnités, y compris de prestations de retraite, qui soit distinct des dispositions du régime général, pour le Président et le Vice-Président de la Commission de la fonction publique internationale et le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session."

56. A la 48^{ème} séance de la Commission, le 6 décembre, la Commission a été informée que Panama souhaitait retirer son projet de décision (A/C.5/35/L.33).

57. La Commission a ensuite adopté, sans opposition, le projet de résolution publié sous la cote A/C.5/35/L.32 (voir par. 115, projet de résolution V).

17. Locaux des Nations Unies à Nairobi

58. La Commission a examiné cette question à ses 37^{ème}, 38^{ème}, 40^{ème}, 41^{ème}, 42^{ème}, 47^{ème} et 48^{ème} séances, le 26 novembre et les 1^{er}, 2, 5 et 6 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/35), du rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant les locaux des Nations Unies à Nairobi (A/C.5/35/35/Add.1) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.11).

59. A la 47^{ème} séance de la Commission, le 5 décembre, le représentant du Kenya a présenté un projet de résolution (A/C.5/35/L.27) qui était ainsi conçu :

"L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général (A/C.5/35/35) et du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/C.5/35/35/Add.1);

Rappelant sa résolution 32/208 du 21 décembre 1977, dans laquelle elle avait approuvé la construction du siège permanent du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi;

Rappelant en outre la section XI de sa résolution 34/233, du 20 décembre 1979, dans laquelle elle avait approuvé la construction de bâtiments supplémentaires à usage de bureaux et d'installations de conférence pour le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat);

Tenant compte du fait que les locaux des Nations Unies à Nairobi sont les premiers locaux de ce type à être établis dans un pays en développement;

1. Exprime sa satisfaction au Secrétaire général et au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour les efforts qu'ils ont faits pour offrir à l'Assemblée générale une formule plus économique pour les locaux des Nations Unies à Nairobi;

2. Décide d'approuver les propositions contenues dans le rapport du Directeur exécutif (A/C.5/35/35/Add.1) ainsi que celles tendant à ajouter les deux grandes salles de conférences envisagées dans le projet initial approuvé par l'Assemblée générale en 1977 et à procéder à l'ajustement nécessaire pour les restaurants et services annexes et les locaux abritant les services de bibliothèque et de documentation, dans les limites du crédit total de 254 944 000 shillings kényens approuvé par l'Assemblée générale en 1979;

3. Prie le Secrétaire général de faire entreprendre sans délai les travaux de construction et de présenter un rapport intérimaire à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session, puis chaque année jusqu'à achèvement du projet."

Le représentant du Kenya a révisé oralement le projet de résolution a) en ajoutant après le deuxième alinéa du préambule un nouvel alinéa a) se lisant comme suit : "Ayant aussi examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.11", et b) en remplaçant les mots "ainsi que celles tendant à ajouter" par les mots "et décide aussi de rétablir dans le projet".

60. A la 48ème séance, le 6 décembre, la Commission a été saisie d'un texte révisé (A/C.5/35/L.27/Rev.1) du projet de résolution. Le projet de résolution révisé avait pour auteurs les pays suivants : Burundi, Kenya, Malawi, Mauritanie, Panama, Sénégal et Soudan.

61. A la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.5/35/L.27/Rev.1 par 83 voix contre 9, avec 7 abstentions (voir par. 115, projet de résolution VI). Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit 2/ :

Ont voté pour : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bolivie, Brésil, Burundi, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar,

2/ Par la suite, les délégations du Malawi et du Swaziland ont indiqué que, si elles avaient été présentes lors du vote, elles auraient voté pour le projet de résolution.

/...

République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, France, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

18. Voyages en première classe dans les organismes des Nations Unies

62. La Commission a examiné cette question à ses 47ème et 48ème séances, le 5 et le 6 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/62) sur les voyages en première classe dans les organismes des Nations Unies, ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.17).

63. A la 48ème séance, le 6 décembre, le représentant de l'Inde a présenté oralement une proposition, qu'il a retirée par la suite; le représentant du Sénégal a aussi présenté oralement une proposition.

64. La Commission a alors décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale :

a) De prendre acte du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/62) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.17);

b) De décider de modifier comme suit les dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 2 de sa résolution 32/198, du 21 décembre 1977 :

"a) Le Secrétaire général, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et un représentant de chaque Etat Membre assistant à des sessions ordinaires, extraordinaires ou extraordinaires d'urgence de l'Assemblée générale ont droit au voyage en première classe;"

c) De demander que le rapport que le Secrétaire général présentera sur cette question à l'Assemblée lors de sa trente-sixième session porte sur la période allant du 1er octobre 1980 au 30 juin 1981, de façon que la Cinquième Commission puisse examiner ledit rapport au début de la session et que, par la suite, les rapports qui seront soumis à chaque année portent sur la période allant du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante;

d) De prier le Secrétaire général d'établir une étude sur les conditions de voyage des représentants permanents accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'ils voyagent en mission pour le compte de l'Organisation (voir par. 115, projet de résolution I, sect. X).

19. Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1980 (Partie II)

65. La Commission a examiné cette question à sa 49ème séance, le 8 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/23/Add.1 et Corr.1) concernant les montants estimatifs révisés comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1980 (deuxième partie), ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.16).

66. A la même séance, la Commission a décidé, sans opposition, d'approuver l'ouverture d'un crédit additionnel de 128 100 dollars au chapitre 12 du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981, ainsi qu'un crédit additionnel de 9 600 dollars au chapitre 31 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par un montant équivalent inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

20. Montants estimatifs révisés concernant le chapitre 27 (Information) : Forum du développement

67. La Commission a examiné cette question à sa 49ème séance, le 8 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/52) relatif aux montants révisés concernant le chapitre 27 (Information) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/35/7/Add.19).

68. A la même séance, la Commission a décidé, sans opposition, d'ouvrir un crédit additionnel de 200 000 dollars au chapitre 27 du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981. La Commission a en outre décidé de prendre acte des observations formulées par le Comité consultatif au paragraphe 11 de son rapport (A/35/7/Add.19) (voir par. 115, projet de résolution I, sect. XI).

21. Nomenclature des services du Secrétariat

69. La Commission a examiné cette question à sa 49^{ème} séance, le 8 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la nomenclature des services du Secrétariat (A/C.5/35/47).

70. A la même séance, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général (voir par. 115, projet de résolution I, sect. XII).

22. Création d'un groupe des systèmes d'information au Département des affaires économiques et sociales internationales

71. La Commission a examiné cette question à ses 36^{ème}, 44^{ème}, 45^{ème}, 46^{ème}, 48^{ème} et 49^{ème} séances, le 25 novembre et les 3, 4, 6 et 8 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/32 et Corr.1) concernant la création d'un groupe des systèmes d'information au Département des affaires économiques et sociales internationales, ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif (A/35/7/Add.9).

72. A la 44^{ème} séance, le 3 décembre, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a présenté sur cette question un projet de résolution (A/C.5/35/L.26) qui se lisait comme suit :

"L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 32/212 (sect. V), 33/116 A (sect. II) et 34/233 (sect. I),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/32 et Corr.1) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.9),

1. Adresse ses remerciements sincères aux Etats Membres qui, par des contributions volontaires, ont apporté un généreux appui au Groupe des systèmes d'information du Département des affaires économiques et sociales internationales;

2. Suggère que le Secrétaire général, s'il souhaite maintenir le Groupe en limitant son mandat, étudie des arrangements prévoyant que le Groupe serait remboursé par les usagers pour les travaux qu'il effectuerait et que, pour obtenir des ressources complémentaires, il sollicite des contributions volontaires;

3. Recommande que les futurs usagers, à l'intérieur du système des Nations Unies et en dehors, remboursent au Groupe le coût de ses services;

/...

4. Décide de ne pas inclure le Groupe des systèmes d'information dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour les raisons exposées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

5. Demande de nouveau, comme elle l'a fait dans la section I de sa résolution 34/233, que le Bureau interorganisations pour les systèmes d'information présente un rapport à l'Assemblée générale sur le Groupe des systèmes d'information, eu égard en particulier à la coordination du Groupe des systèmes d'information avec les autres systèmes d'information des organismes des Nations Unies."

73. A la 45ème séance, le 4 décembre, le représentant du Canada, au nom du Canada, de la Mauritanie, du Panama, de la Somalie, du Soudan et de la Suède, a présenté le projet de décision suivant (A/C.5/35/L.28) :

"L'Assemblée générale

Décide que les traitements et dépenses communes de personnel relatifs au personnel de base du système d'information pour le développement du Groupe des systèmes d'information, soit deux administrateurs (un P-4 et un P-2) et deux agents des services généraux (un G-5 et un G-3), devront être imputés temporairement pour 1981 sur le budget ordinaire; que les frais d'exploitation et d'entretien devront être couverts à la fois par les recettes provenant de la fourniture de services aux usagers, par les fonds prévus pour le financement des dépenses d'appui aux activités extra-budgétaires et par des contributions volontaires; que le système devra faire l'objet d'une évaluation externe continue et qu'un rapport à ce sujet devra être distribué aux délégations en temps opportun pour permettre à l'Assemblée de se prononcer, lors de sa trente-sixième session, sur le maintien éventuel et les méthodes de financement du Groupe des systèmes d'information."

74. A la 48ème séance, le 6 décembre, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a présenté un texte révisé (A/C.5/35/L.26/Rev.1) du projet de résolution. Le texte révisé était ainsi conçu :

"L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 32/212 (section V), 33/116 A (section II) et 34/233 (section I),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/32 et Corr.1) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.9),

1. Adresse ses remerciements sincères aux Etats Membres qui ont généreusement appuyé le Groupe des systèmes d'information du Département des affaires économiques et sociales internationales par des contributions volontaires;

2. Suggère de maintenir le Groupe et prie le Secrétaire général de faire des études concernant des arrangements prévoyant que le Groupe sera remboursé pour les services fournis aux usagers au moyen de contributions volontaires;

3. Recommande que les futurs usagers appartenant au système des Nations Unies remboursent le Groupe du coût de ses services;

4. Décide de surseoir au financement du Groupe au moyen du budget ordinaire jusqu'à la présentation par le Bureau interorganisations d'un rapport à l'Assemblée générale sur le Groupe des systèmes d'information, et en particulier sur la coordination de ce dernier avec les autres systèmes d'information du système des Nations Unies;

5. Décide en outre que la rémunération du personnel du Groupe des systèmes d'information pendant l'année 1981 sera assurée au moyen des fonds qui ont déjà été alloués au budget ordinaire pour 1981;

6. Prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, un rapport sur les domaines où pourraient se produire des doubles emplois ou des chevauchements entre les travaux du Groupe des systèmes d'information et du Système d'information bibliographique de l'ONU, et d'y faire des propositions concernant les moyens d'éliminer les doubles emplois ou chevauchements constatés."

75. A la même séance, le représentant du Canada, au nom des auteurs du projet de décision A/C.5/35/L.28, a modifié ce texte oralement en supprimant les mots "par les recettes provenant de la fourniture de services aux usagers,".

76. A sa 49ème séance, la Commission a voté sur le projet de résolution A/C.5/35/L.26/Rev.1 et sur le projet de décision A/C.5/35/L.28/Rev.1 :

a) Le projet de résolution A/C.5/35/L.26/Rev.1 a été rejeté par 33 voix contre 22, avec 47 abstentions;

b) Le projet de décision A/C.5/35/L.28/Rev.1 a été adopté par 73 voix contre 15, avec 18 abstentions (voir par. 115, projet de résolution I, sect. XIII).

23. Centre international de calcul - Prévisions de dépenses pour 1981

Montants estimatifs révisés concernant le chapitre 28G. /Division du traitement électronique de l'informatique et des systèmes informatiques - Centre international de calcul (Genève) (Participation de l'ONU)/

77. La Commission a examiné ces questions à sa 55ème séance, le 11 décembre. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/97), et le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport correspondant de cet organe.

78. A la même séance, la Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver les prévisions de dépenses du Centre international de calcul pour 1981 qui figurent dans le document A/C.5/35/97 et représentent un montant total de 5 037 000 dollars. Aucun crédit additionnel ne devra être ouvert à la présente session de l'Assemblée au chapitre 28G du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981. Les ressources additionnelles éventuellement nécessaires seront examinées dans le rapport sur l'exécution du budget que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée à sa trente-sixième session (voir par. 115, projet de résolution I, sect. XIV).

24. Locaux de l'Organisation des Nations Unies à Santiago

79. La Commission a examiné cette question à sa 58ème séance, le 13 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/80), et le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport de cet organe.

80. A la même séance, la Commission a décidé par 80 voix contre 9, avec une abstention, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/80) et d'autoriser ce dernier à faire faire l'étude architecturale et technique qui est mentionnée dans ledit rapport, étant entendu qu'il n'y aurait pas à inscrire à cette fin de crédits additionnels au budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981. Elle a en outre prié le Secrétaire général de faire tout son possible pour couvrir les dépenses connexes dans les limites des crédits déjà ouverts, étant entendu que les ressources additionnelles éventuellement nécessaires seraient examinées dans le rapport sur l'exécution du budget que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée à sa trente-sixième session (voir par. 115, projet de résolution I, sect. XV).

25. Développement et coopération économique internationale :
restructuration des secteurs économique et social du
système des Nations Unies

81. La Commission a examiné cette question à sa 59ème séance, le 15 décembre. Elle était saisie d'une communication qui lui était adressée au nom du Président de la Deuxième Commission par le Vice-Président de la Deuxième Commission (A/C.5/35/L.25) ainsi que de la partie VII du rapport de la Deuxième Commission (A/35/592/Add.6).

82. A la même séance, le représentant de la Jamaïque a présenté un projet de résolution (A/C.5/35/L.43) parrainé par la Barbade, le Ghana, la Jamaïque, le Kenya, Panama, Sainte-Lucie et le Tchad.

83. Le représentant de la Jamaïque a modifié oralement le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution en insérant après les mots "Comité du programme et de la coordination relatives à" les mots "une étude de l'effet qu'a sur le Secrétariat". Le nom du Tchad a été supprimé de la liste des coauteurs du projet.

84. La Commission a alors décidé, sans opposition, d'adopter le projet de résolution A/C.5/35/L.43, tel qu'il avait été modifié oralement (voir par. 115, projet de résolution VII).

26. Transfert du Groupe d'administration des experts de l'Office des Nations Unies à Genève à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

85. La Commission a examiné cette question à sa 59ème séance, le 15 décembre 1980. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur ce sujet (A/C.5/35/51).

86. La Commission a décidé, sans opposition, de prendre acte du rapport du Secrétaire général (voir par. 115, projet de résolution I, sect. VII).

27. Emoluments du Secrétaire général

87. La Commission a examiné cette question à sa 60ème séance, le 15 décembre. Elle était saisie du rapport du Comité consultatif (A/35/7/Add.30), dans l'annexe duquel figurait un projet de résolution.

88. La Commission a ensuite adopté ce projet de résolution, sans opposition (voir par. 115, projet de résolution I, sect. XVII).

28. Emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies

89. La Commission a examiné cette question à ses 59ème et 61ème séances, le 15 décembre. A la 59ème séance, le Directeur de la Division du budget a fait rapport oralement sur la question.

90. A la 61ème séance, le représentant de la Pologne a présenté, au nom de la Pologne et de la Trinité-et-Tobago, un projet de résolution (A/C.5/35/L.53) qu'il a ensuite modifié oralement en ajoutant au paragraphe 4 du dispositif les mots "qui seront" après le mot "renseignements".

91. Le représentant de la République-Unie du Cameroun a proposé un amendement au paragraphe 3 du projet de résolution qui consistait à remplacer dans le texte anglais les mots "Reiterates its request to" par les mots "Requests again that". Les auteurs ont accepté cet amendement.

92. La Commission a alors adopté, sans opposition, le projet de résolution (A/C.5/35/L.53), tel qu'il avait été modifié oralement (voir par. 115, projet de résolution VIII).

29. Classement des emplois et organisation des carrières
du personnel des services linguistiques

93. La Commission a examiné cette question à ses 58ème, 60ème et 61ème séances, les 13 et 15 décembre. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/75) sur la question ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.27).

94. A la 58ème séance, le 13 décembre, le représentant du Maroc a présenté un projet de résolution (A/C.5/35/L.45).

95. A la 60ème séance, le 15 décembre, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a demandé que le paragraphe 1 du projet de résolution A/C.5/35/L.45 soit mis aux voix séparément.

96. A la 61ème séance, le 15 décembre, le représentant de l'Australie a proposé un amendement au dernier alinéa du préambule, tendant à remplacer le mot "nouvelles" par les mots "adoptées le plus récemment comme langues officielles". Le représentant du Maroc a accepté cet amendement.

97. La Commission a ensuite voté sur le projet de résolution A/C.5/35/L.45; les résultats du vote ont été les suivants :

a) Le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution a été adopté par 86 voix contre 8, avec 2 abstentions;

b) L'ensemble du projet de résolution, tel qu'il avait été modifié oralement, a été adopté par 87 voix contre zéro, avec 9 abstentions (voir par.115, projet de résolution IX).

30. Services communs à Nairobi

98. La Commission a examiné cette question à sa 61ème séance, le 15 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/114).

99. A la même séance, la Commission a décidé, sans opposition, de prendre acte du rapport du Secrétaire général (voir par. 115, projet de résolution I, sect. XVIII).

31. Montants estimatifs révisés : Centre pour la science et la technique au service du développement

Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement

100. La Commission a examiné cette question à sa 61ème séance, le 15 décembre. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/83) sur les montants estimatifs révisés pour le Centre et d'un autre rapport du Secrétaire général concernant les dépenses de personnel et autres dépenses d'administration au titre du Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (A/C.5/35/91), ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif (A/35/7/Add.32).

101. A la même séance, le représentant du Venezuela a proposé à la Commission d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général dans son rapport (A/C.5/35/83), y compris la transformation de postes temporaires en postes permanents et le reclassement d'un poste P-5 à D-1.

102. La Commission a décidé, par 65 voix contre 23, avec trois abstentions, d'approuver la proposition du Venezuela. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Brésil, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Egypte, Ethiopie, Ghana, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Koweït, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Singapour, Somalie, Soudan, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre et Zambie.

Ont voté contre : Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Côte d'Ivoire, Japon et Turquie.

103. En conséquence, la Commission a approuvé des crédits additionnels d'un montant total de 821 900 dollars, se répartissant comme suit :

	<u>Dollars</u>
Chapitre 4 (<u>organes directeurs (activités économiques et sociales)</u>)	(169 200)
Chapitre 5 B (Centre pour la science et la technique au service du développement)	2 212 700
Chapitre 6 (Département des affaires économiques et sociales internationales)	(1 284 900)
Chapitre 28 (Administration, gestion et services généraux)	63 000

Elle a également approuvé un crédit additionnel de 129 400 dollars au chapitre 31 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). La Commission a également approuvé la transformation de postes temporaires en postes permanents et le reclassement d'un poste P-5 en D-1, comme le Secrétaire général l'avait demandé. Elle a de plus décidé que les dépenses relatives aux services de conférence, qui ne dépasseraient pas 546 300 dollars, seraient examinées séparément dans le contexte de l'état récapitulatif du coût des services de conférence.

104 A la même séance, la Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/91) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/35/7/Add.32, par. 15 à 18) et d'autoriser l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement à engager des dépenses de personnel et autres dépenses d'administration dans les limites du montant indiqué pour 1981 dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/91) (voir par. 115, projet de résolution I, sect. XIX).

32. Création d'une garderie d'enfants au Siège

105. La Commission a examiné cette question à sa 61ème séance, le 15 décembre. Elle était saisie d'un rapport présenté par le Secrétaire général à ce sujet (A/C.5/35/76). Le rapport du Comité consultatif a été présenté oralement par le Président de cet organe.

106. A la même séance, le représentant du Costa Rica a présenté un projet de résolution (A/C.5/35/L.52), au nom du Costa Rica, de l'Equateur et du Guatemala. Ce projet de résolution était conçu comme suit :

/...

"L'Assemblée générale,

Rappelant que, dès 1975, elle a décidé de prier les organes compétents de déterminer s'il était nécessaire de créer une garderie pour les enfants des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies,

Rappelant en outre que, dans son rapport sur les femmes dans les organismes des Nations Unies (catégorie des administrateurs et catégories supérieures) présenté à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session, le Corps commun d'inspection a recommandé la création de services de garderie à l'intention des enfants des fonctionnaires des Nations Unies, notamment au Siège de l'Organisation à New York,

Notant que la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, a demandé, dans sa résolution 24 relative à l'emploi des femmes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, que soient appliquées les recommandations de l'Assemblée générale et du Corps commun d'inspection dans ce domaine,

Notant en outre qu'en 1979, Année internationale de l'enfant, le Conseil du personnel a effectué une enquête auprès de tous les fonctionnaires afin de déterminer exactement les services de garderie d'enfants, par groupes d'âge, dont avaient besoin les fonctionnaires du Siège de l'Organisation des Nations Unies,

1. Décide de faire sienne la recommandation contenue dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/76) et de créer une garderie pour les enfants des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, laquelle desservirait également la communauté des Nations Unies tout entière, y compris le personnel des missions, si les conditions le permettent;

2. Prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que la construction des locaux nécessaires pour la garderie soit entreprise sans délai à l'emplacement prévu et que soit évitée de la sorte une augmentation des frais de construction (A/C.5/35/76, par. 14);

3. Prie instamment le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour garantir, le cas échéant, que tout enfant de fonctionnaire dont la situation l'exige sera accepté à la garderie, même si le quota est rempli;

4. Prie le Secrétaire général de faire en sorte, compte tenu des différents aspects de la proposition, que la garderie commence à fonctionner au Siège en septembre 1981, au moins pour les enfants âgés de 1 à 6 ans des fonctionnaires de l'Organisation."

107. A la suite d'un débat sur cette question, le représentant du Costa Rica a retiré le projet de résolution.

/...

108. La Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général et de prier ce dernier de présenter une nouvelle étude sur cette question à l'Assemblée lors de sa trente-sixième session, en tenant compte des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ainsi que des commentaires et observations formulés par les délégations au cours du débat (voir par. 115, projet de résolution I, sect. XX).

33. Inclusion de l'arabe comme langue officielle de la Commission des établissements humains

109. La Commission a examiné cette question à sa 61ème séance, le 15 décembre. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général à ce sujet (A/C.5/35/99).

110. A la même séance, la Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte de la résolution 1980/47 3/ du Conseil économique et social, en date du 23 juillet 1980, et de la résolution 3/4 de la Commission des établissements humains, en date du 15 mai 1980, et de décider que la question de l'inclusion de l'arabe comme langue officielle de la Commission des établissements humains sera examinée conformément aux dispositions du projet de résolution qui avait été soumis à l'Assemblée au sujet des services linguistiques arabes 4/ (voir par. 115, projet de résolution I, sect. XXI).

34. Etat récapitulatif des incidences administratives et financières relatives au coût des services de conférence

111. A sa 62ème séance, le 16 décembre, la Commission a examiné l'état présenté à ce sujet par le Secrétaire général (A/C.5/35/119). Le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport de cet organe.

112. A la même séance, la Commission a décidé, par 75 voix contre 18, avec 2 abstentions, d'approuver des crédits additionnels d'un montant total de 3 745 000 dollars au budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981, crédits qui seraient répartis comme suit : 1 200 000 dollars au chapitre 29 A, 2 500 000 dollars au chapitre 29 B, 45 000 dollars au chapitre 28 D, ainsi qu'une augmentation de 900 000 dollars au chapitre 31 (Contributions du personnel), augmentation qui serait compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

3/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 8 (A/35/8), annexe I.

4/ Projet de résolution III A ci-dessous.

Ont voté pour : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Brésil, Burundi, Chine, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Ethiopie, Finlande, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Jamaïque, Kenya, Koweït, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Australie, Portugal.

35. Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981

113. A sa 62ème séance, le 16 décembre, la Commission a examiné le rapport présenté par le Secrétaire général sur cette question (A/AC.5/35/100), ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif (A/35/7/Add.31).

114. A la même séance, la Commission a décidé, par 73 voix contre 17, avec 6 abstentions, d'approuver l'ouverture de crédits additionnels d'un montant total de 53 948 200 dollars aux chapitres des dépenses du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981, ainsi qu'une augmentation de 6 378 100 dollars des prévisions de recettes, à répartir de la manière indiquée dans le rapport du Secrétaire général, compte tenu des modifications recommandées par le Comité consultatif dans son rapport. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Brésil, Burundi, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Ghana, Grèce, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Kenya, Koweït, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Italie, Japon, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Australie, Chine, Israël, Nouvelle-Zélande, Portugal, Roumanie.

IV. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

115. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

PROJET DE RESOLUTION I

Questions relatives au budget-programme de
l'exercice biennal 1980-1981

L'Assemblée générale,

I

Fonctions incombant au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités et enregistrement et publication des traités

Fait siennes les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans les paragraphes 11 et 12 de son rapport relatif aux fonctions incombant au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités et enregistrement et publication des traités 5/;

II

Services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires 6/, ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 7/;

2. Fait siennes les recommandations que le Comité consultatif a formulées au paragraphe 24 de son rapport;

3. Prie le Secrétaire général de présenter, dans une annexe distincte aux futurs projets de budget-programme, tous les renseignements nécessaires sur les services que l'Organisation des Nations Unies fournit pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires;

5/ A/35/7/Add.1.

6/ A/C.5/34/21.

7/ A/35/7/Add.2.

III

Procédures en matière de liquidation de biens

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général relatif aux procédures en matière de liquidation de biens 8/, ainsi que du rapport oral correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 9/;
2. Prie le Secrétaire général d'appliquer les procédures recommandées au paragraphe 15 de son rapport et d'appliquer ces recommandations lors de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983;

IV

Programme de formation de traducteurs-rédacteurs de comptes rendus analytiques de langues anglaise et française à la Commission économique pour l'Afrique

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général relatif au programme de formation de traducteurs-rédacteurs de comptes rendus analytiques de langues anglaise et française à la Commission économique pour l'Afrique 10/, ainsi que du rapport oral correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 11/;
2. Autorise le Secrétaire général à engager les dépenses nécessaires pour le troisième programme de formation;
3. Prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, une évaluation des programmes de formation des deux exercices biennaux précédents, évaluation qui sera examinée par l'Assemblée avant qu'elle ouvre des crédits pour le quatrième programme de formation;

V

Dépenses d'appui des organisations

1. Prend acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif aux dépenses d'appui des organisations 12/;
2. Approuve la formule de remboursement énoncée dans la décision 80/44 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en date du 27 juin 1980 13/;

8/ A/C.5/35/30.

9/ A/C.5/35/SR.26, par. 16 à 18.

10/ A/C.5/35/29.

11/ A/C.5/35/SR.26, par. 21 et 22.

12/ A/35/544 et Corr.1.

13/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Supplément No 12 (E/1980/42/Rev.1), chap. XI.

/...

VI

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) :
ressources destinées à financer le programme de travail à l'échelon
régional

Fait siennes les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées au paragraphe 6 de son rapport concernant les ressources destinées à financer le programme de travail du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à l'échelon régional 14/;

VII

Normes quantitatives de travail applicables au personnel assurant
les services techniques et les services auxiliaires pour les
conférences

1. Fait siennes les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées aux paragraphes 9 et 10 de son rapport relatif aux normes quantitatives de travail applicables au personnel assurant les services techniques et les services auxiliaires pour les conférences 15/;

2. Prend note du fait que le Comité consultatif reviendra sur cette question lorsqu'il examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983;

VIII

Reclassement de postes inscrits au budget ordinaire

1. Prend acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif au reclassement de postes inscrits au budget ordinaire 16/;

2. Fait siennes les recommandations que le Comité consultatif a formulées aux paragraphes 41 à 44 de son rapport;

14/ A/35/7/Add.6.

15/ A/35/7/Add.7.

16/ A/35/7/Add.8.

IX

Montants estimatifs révisés comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil du commerce et du développement à ses vingtième et vingt et unième sessions

Prend acte du rapport du Secrétaire général 17/ sur les montants estimatifs révisés comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil du commerce et du développement à ses vingtième et vingt et unième sessions, tenues à Genève du 17 au 26 mars et du 15 au 27 septembre 1980:

X

Voyages en première classe à l'Organisation des Nations Unies

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général relatif aux voyages en première classe à l'Organisation des Nations Unies 18/, ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 19/;

2. Décide de modifier les dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 2 de sa résolution 32/198 du 21 décembre 1977 comme suit :

"a) Le Secrétaire général, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et un représentant de chaque Etat Membre assistant à des sessions ordinaires, extraordinaires ou extraordinaires d'urgence de l'Assemblée générale ont droit au voyage en première classe;"

3. Demande que le rapport que le Secrétaire général présentera sur cette question à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session porte sur la période allant du 1er octobre 1980 au 30 juin 1981, de façon que la Cinquième Commission puisse examiner ledit rapport au début de la session et que, par la suite, les rapports qui seront présentés chaque année portent sur la période allant du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante;

4. Prie le Secrétaire général d'établir une étude sur les conditions de voyage des représentants permanents accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'ils voyagent en mission pour le compte de l'Organisation;

17/ A/C.5/35/46.

18/ A/C.5/35/62.

19/ A/35/7/Add.17.

XI

Forum du développement

Prend acte des observations concernant le financement de Forum du développement en 1982 et dans les années ultérieures formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 11 de son rapport 20/;

XII

Nomenclature des services du Secrétariat

Prend acte du rapport du Secrétaire général relatif à la nomenclature des services du Secrétariat 21/;

XIII

Création d'un Groupe des systèmes d'information au Département
des affaires économiques et sociales internationales

Décide que les traitements et dépenses communes de personnel relatifs au personnel de base du Système d'information pour le développement du Groupe des systèmes d'information, soit deux administrateurs (un P-4 et un P-2) et deux agents des services généraux (un G-5 et un G-3), seront imputés temporairement pour 1981 sur le budget ordinaire, que les frais d'exploitation et d'entretien seront couverts à la fois par les fonds prévus pour le financement des dépenses d'appui aux activités extra-budgétaires et par des contributions volontaires, que le Système fera l'objet d'une évaluation externe continue et qu'un rapport à ce sujet sera distribué aux délégations en temps voulu pour permettre à l'Assemblée de se prononcer, lors de sa trente-sixième session, sur le maintien éventuel et les méthodes de financement du Groupe des systèmes d'information;

XIV

Centre international de calcul

Approuve les prévisions de dépenses pour l'année 1981 pour le Centre international de calcul, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général 22/, et représentent un montant total de 5 037 000 dollars;

20/ A/35/7/Add.19.

21/ A/C.5/35/47.

22/ A/C.5/35/97, sect. I.

XV

Locaux de l'Organisation des Nations Unies à Santiago

Prend acte du rapport du Secrétaire général relatif aux locaux de l'Organisation des Nations Unies à Santiago 23/ et autorise celui-ci à faire faire l'étude architecturale et technique qui est mentionnée dans ledit rapport:

XVI

Transfert du Groupe d'administration des experts de l'Office des Nations Unies à Genève à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Prend acte du rapport du Secrétaire général relatif au transfert du Groupe d'administration des experts de l'Office des Nations Unies à Genève à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement 24/;

XVII

Emoluments du Secrétaire général

1. Approuve la recommandation que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées, au paragraphe 3 de son rapport, au sujet des émoluments du Secrétaire général 25/;

2. Approuve l'ouverture de crédits additionnels de 7 200 dollars au chapitre premier du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981 et de 14 000 dollars au chapitre 31, ainsi qu'une augmentation de 14 000 dollars des prévisions de recettes approuvées au chapitre premier des recettes;

XVIII

Services communs à Nairobi

Prend acte du rapport du Secrétaire général concernant les services communs à Nairobi 26/;

23/ A/C.5/35/80.

24/ A/C.5/35/51.

25/ A/35/7/Add.30.

26/ A/C.5/35/114.

XIX

Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la
technique au service du développement

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général relatif au Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement 27/, ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 28/;

2. Autorise l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement à engager des dépenses de personnel et autres dépenses d'administration dans les limites du montant indiqué pour 1981 dans le rapport du Secrétaire général;

XX

Création d'une garderie d'enfants au Siège

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général concernant la création d'une garderie d'enfants au Siège 29/;

2. Prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, une nouvelle étude sur la création d'une garderie d'enfants au Siège, en tenant compte des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 30/, ainsi que des commentaires et observations formulées par les délégations au cours du débat que la Cinquième Commission a consacré à la question lors de la présente session 31/;

XXI

Inclusion de l'arabe parmi les langues officielles de la Commission
des établissements humains

1. Prend note de la résolution 1980/47 du Conseil économique et social, en date du 23 juillet 1980, et de la résolution 3/4 de la Commission des établissements humains, en date du 15 mai 1980 32/;

2. Décide que la question de l'inclusion de l'arabe parmi les langues officielles de la Commission des établissements humains devrait être examinée conformément aux dispositions de la résolution 35/ de l'Assemblée générale, en date du décembre 1980.

27/ A/C.5/35/91.

28/ A/35/7/Add.32, par. 15 à 18.

29/ A/C.5/35/76.

30/ A/C.5/35/SR.61, par. 156 à 159.

31/ Ibid., par. 160 à 188.

32/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 8 (A/35/8), annexe I.

/...

PROJET DE RESOLUTION II

Etude d'ensemble de la question des honoraires versés
aux membres des organes et organes subsidiaires de
l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général 33/, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 34/,

Réaffirmant le principe énoncé dans sa résolution 2489 (XXIII) du 21 décembre 1968, selon lequel il n'est pas normalement versé d'honoraires ni de rémunération, en sus de l'indemnité de subsistance au taux normal, aux membres des organes ou organes subsidiaires sauf décision expresse de l'Assemblée générale,

1. Décide que avec effet du 1er janvier 1981, le montant révisé des honoraires qui seront versés dans les cas qu'elle a déjà autorisés à titre exceptionnel - à savoir, la Commission du droit international, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, le Tribunal administratif des Nations Unies et le Comité des droits de l'homme - s'établira comme suit :

Montant révisé des honoraires

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Présidents	5 000
Vice-Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	4 000
Autres membres	3 000
Montant supplémentaire à verser aux membres de la Commission du droit international qui font fonction de rapporteur spécial, s'ils doivent établir des rapports ou études spécifiques entre les sessions de la Commission	2 500

2. Prie le Secrétaire général de garder à l'étude les montants des honoraires susmentionnés et de faire rapport à l'Assemblée générale à ce sujet s'il estime que leur révision par l'Assemblée se justifierait.

33/ A/C.5/1677, A/C.5/31/2 et A/C.5/33/54.

34/ A/33/7/Add.39.

PROJET DE RESOLUTION III

Services linguistiques arabes

A

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 3190 (XXVIII) du 18 décembre 1973, par laquelle elle a décidé d'inclure l'arabe parmi les langues officielles et les langues de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions,

Rappelant également sa résolution 34/226 du 20 décembre 1979, en vertu de laquelle les effectifs des services linguistiques arabes ont été portés au même niveau que les effectifs prévus dans le cas de toutes les autres langues officielles et langues de travail,

Tenant compte du fait que les services linguistiques arabes se voient dans l'impossibilité de publier la quantité nécessaire de documents avec la rapidité voulue parce que l'arabe, contrairement aux autres langues officielles et langues de travail de l'Organisation des Nations Unies, n'est utilisé que par l'Assemblée générale et ses grandes commissions,

Affirmant que, pour assurer la pleine efficacité des travaux de l'Organisation des Nations Unies, il faudrait accorder à l'arabe le même statut que celui dont jouissent les autres langues officielles et langues de travail,

1. Décide d'inclure l'arabe parmi les langues officielles et les langues de travail des organes subsidiaires de l'Assemblée générale le 1er janvier 1982 au plus tard;

2. Prie le Conseil de sécurité d'inclure l'arabe parmi ses langues officielles et langues de travail et le Conseil économique et social d'inclure l'arabe parmi ses langues officielles le 1er janvier 1983 au plus tard;

3. Prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet effet, et de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.

B

L'Assemblée générale,

Adopte les modifications du règlement intérieur de l'Assemblée générale qui étaient proposées dans une note du Secrétariat 35/, étant entendu que le nouveau texte prendra effet à la date d'application du paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus.

PROJET DE RESOLUTION IV

Emoluments et régime des pensions des membres
de la Cour internationale de Justice

A

Emoluments

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3537 B (XXX) du 17 décembre 1975 et 31/204 du 22 décembre 1976, relatives aux émoluments des membres de la Cour internationale de Justice,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général 36/, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 37/,

1. Décide que, avec effet au 1er janvier 1981, le traitement annuel des membres de la Cour internationale de Justice sera de 70 000 dollars;

2. Décide de maintenir le système de compléments intérimaires de traitement pour cherté de vie institué en application du paragraphe 2 de la résolution 31/204 de l'Assemblée générale, sous réserve que la base et la composition de l'indice utilisé à cette fin soient modifiées de la façon proposée par le Secrétaire général au paragraphe 18 de son rapport,

3. Décide en outre que les juges ad hoc visés à l'Article 31 du Statut de la Cour internationale de Justice recevront des honoraires de 192 dollars pour chaque jour où ils exercent leurs fonctions et que ceux qui ne résident pas habituellement à La Haye recevront une indemnité journalière de subsistance additionnelle égale à un trois-cent-soixante-cinquième du complément intérimaire de traitement pour cherté de vie versé à la date considérée à un membre de la Cour.

36/ A/C.5/35/33.

37/ A/35/7/Add.10.

B

Régime des pensions

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 1562 (XV) du 18 décembre 1960, 1925 (XVIII) du 11 décembre 1963, 2367 (XXII) du 19 décembre 1967, 2890 A (XXVI) du 22 décembre 1971, 3193 A (XXVIII) du 18 décembre 1973 et 3537 A (XXX) du 17 décembre 1975, relatives au régime des pensions des membres de la Cour internationale de Justice,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général 38/, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 39/,

Décide que, avec effet au 1er janvier 1981, et nonobstant toute disposition contraire du règlement concernant le régime des pensions des membres de la Cour internationale de Justice, la valeur annuelle de toutes les pensions servies au 31 décembre 1980, y compris les pensions de tous membres de la Cour qui auront pris leur retraite à cette date ou avant cette date, sera augmentée de 40 p. 100, et le montant maximum de la pension d'enfant payable en vertu de l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article IV du règlement sera porté de 860 dollars à 1 200 dollars par an.

38/ A/C.5/35/33.

39/ A/35/7/Add.10.

PROJET DE RESOLUTION V

Conditions d'emploi et de rémunération des personnes,
autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui
sont au service de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général 40/,

1. Décide que, avec effet au 1er janvier 1981, la rémunération annuelle des deux membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et du Président du Comité consultatif pour des questions administratives et budgétaires sera de 67 000 dollars, plus une indemnité spéciale de 5 000 dollars pour le Président de la Commission et pour le Président du Comité consultatif;

2. Décide que la rémunération et les autres conditions d'emploi des membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires seront révisées à la quarantième session de l'Assemblée générale puis, normalement, tous les cinq ans;

3. Décide que, entre ces révisions périodiques, la rémunération annuelle sera ajustée conformément à la procédure décrite au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général.

PROJET DE RESOLUTION VI

Locaux des Nations Unies à Nairobi

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général 41/ et celui du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement 42/,

Ayant également examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 43/,

Rappelant sa résolution 32/208 du 21 décembre 1977, par laquelle elle a approuvé la construction du siège permanent du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi,

Rappelant en outre la section XI de sa résolution 34/233 du 20 décembre 1979, par laquelle elle a approuvé la construction de bâtiments supplémentaires à usage de bureaux et d'installations de conférence pour le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat),

Tenant compte du fait que les locaux des Nations Unies à Nairobi sont les premiers locaux de ce type à être établis dans un pays en développement,

1. Exprime sa satisfaction au Secrétaire général et au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement des efforts qu'ils ont faits pour offrir à l'Assemblée générale une formule plus économique pour les locaux des Nations Unies à Nairobi;

2. Décide d'approuver les propositions contenues dans le rapport du Directeur exécutif et décide aussi de rétablir dans le projet les deux grandes salles de conférence envisagées dans le projet initial approuvé par l'Assemblée générale en 1977, ainsi que l'agrandissement nécessaire pour les restaurants et services annexes et les locaux abritant les services de bibliothèque et de documentation dans les limites du crédit total de 254 944 000 shillings kényens que l'Assemblée a approuvé en 1979;

3. Prie le Secrétaire général de faire entreprendre sans délai les travaux de construction et de présenter un rapport intérimaire à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session, puis chaque année jusqu'à l'achèvement du projet.

41/ A/C.5/35/35.

42/ A/C.5/35/35/Add.1.

43/ A/35/7/Add.11.

PROJET DE RESOLUTION VII

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 34/215 du 19 décembre 1979, et notamment le paragraphe 3,

Notant le rapport présenté par le Secrétaire général 44/ en application de ladite résolution et considérant les dispositions de la résolution 35/203 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1980, ainsi que la lettre datée du 26 novembre 1980 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Vice-Président de la Deuxième Commission 45/,

1. Approuve les mécanismes de consultation que le Secrétaire général envisage d'instituer, à l'échelon du Secrétariat, sur les questions de politique générale touchant la planification, la programmation, la budgétisation et l'évaluation;

2. Prie le Corps commun d'inspection, en établissant son programme de travail pour l'application des recommandations du Comité du programme et de la coordination relatives à une étude de l'effet qu'a sur le Secrétariat la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, de s'inspirer des priorités définies dans la résolution 35/203 de l'Assemblée générale et de tenir compte du rapport du Secrétaire général;

3. Décide de revenir sur la question des ajustements à apporter au fonctionnement des entités pertinentes du Secrétariat lors de sa trente-sixième session en tenant compte du rapport demandé au Secrétaire général et du rapport du Corps commun d'inspection.

44/ A/35/527 et Corr.1.

45/ Voir A/C.5/35/L.25.

PROJET DE RESOLUTION VIII

Emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant la décision qu'elle a prise le 18 décembre 1974, à sa vingt-neuvième session 46/, aux termes de laquelle elle a énoncé des principes et des directives relatifs à l'emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies,

Rappelant en outre la décision qu'elle a prise le 17 décembre 1975, à sa trentième session 47/, aux termes de laquelle elle a réaffirmé lesdits principes et directives et demandé leur application intégrale et efficace, ainsi que ses résolutions 31/205 du 22 décembre 1976, 32/203 du 21 décembre 1977 et 33/117 du 19 décembre 1978,

1. Prend note de la déclaration faite par le représentant du Secrétaire général à la 59ème séance de la Cinquième Commission, le 15 décembre 1980 48/;
2. Regrette que le Secrétaire général n'ait pas été en mesure de rendre compte en temps utile de l'élimination des lacunes qui existent dans l'application des principes et des directives relatifs à l'emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies;
3. Prie de nouveau le Secrétaire général de présenter un rapport complet et détaillé sur la question de manière à permettre à l'Assemblée générale de l'examiner, à titre prioritaire, suffisamment tôt au cours de sa trente-sixième session;
4. Exprime l'espoir que les renseignements qui seront présentés permettront à l'Assemblée générale d'évaluer, à sa trente-sixième session, les pratiques actuelles en ce qui concerne l'emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies.

46/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 31 (A/9631 et Corr.2), p. 142, point 73.

47/ Ibid., trentième session, Supplément No 34 (A/10034), p. 154, point 96, alinéa t.

48/ A/C.5/35/SR.59, par. 50.

PROJET DE RESOLUTION IX

Classement des emplois et organisation des carrières du
personnel des services linguistiques

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général 49/,

Prenant acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 50/,

Reconnaissant qu'il est extrêmement important de conserver la qualité de tous les documents de l'Organisation des Nations Unies,

Insistant sur la nécessité d'éviter toute mesure qui pourrait porter atteinte à l'égalité de statut de toutes les langues officielles et langues de travail de l'Organisation des Nations Unies,

Reconnaissant que la carrière des fonctionnaires de tous les groupes professionnels linguistiques à l'Organisation des Nations Unies est un processus fonctionnel continu dans le cadre duquel la progression de classe en classe devrait rendre compte du caractère de plus en plus complexe et spécialisé des tâches confiées aux groupes linguistiques,

Ayant présent à l'esprit le fait que les problèmes qui se posent aux différents groupes linguistiques ne sont pas de nature comparable et que les langues adoptées le plus récemment comme langues officielles nécessitent une attention particulière,

1. Approuve les propositions du Secrétaire général visant à reclasser les postes linguistiques de manière que :

a) Le nombre de postes reclassés soit proportionnel au nombre établi pour chacune des six langues de l'Organisation des Nations Unies;

b) Les traducteurs, les interprètes, les sténographes-rédacteurs de séance, les éditeurs, les préparateurs de copie et les correcteurs d'épreuves bénéficient des mesures de reclassement;

2. Prie le Secrétaire général d'appliquer l'autorévision à titre provisoire et expérimental, dans la mesure où cela n'affectera pas la qualité des documents de l'Organisation des Nations Unies, quelle que soit la langue officielle ou la langue de travail utilisée;

3. Prie en outre le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, sur l'application de la présente résolution.

49/ A/C.5/35/75.

50/ A/35/7/Add.27.

/...

PROJET DE RESOLUTION X

Budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981

A

OUVERTURE DE CREDITS REVISEE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1980-1981, le crédit de 1 247 793 200 dollars des Etats-Unis, qu'elle a ouvert par sa résolution 34/230 A du 20 décembre 1979, est augmenté d'un montant de 91 358 000 dollars, cette augmentation se répartissant comme suit :

/...

	<u>Crédits ouverts</u> <u>par la réso-</u> <u>lution 34/230 A</u>	<u>Augmentation</u> <u>ou</u> <u>(diminutions)</u>	<u>Crédits</u> <u>révisés</u>
<u>Dollars des Etats-Unis</u>			
<u>Chapitres</u>			
TITRE PREMIER. <u>Politiques, direction</u> <u>et coordination</u> <u>d'ensemble</u>			
1er. Politiques, direction et coordination d'ensemble	<u>25 113 400</u>	<u>3 001 300</u>	<u>28 114 700</u>
TOTAL, TITRE PREMIER	<u>25 113 400</u>	<u>3 001 300</u>	<u>28 114 700</u>
TITRE II. <u>Affaires politiques et</u> <u>affaires du Conseil de</u> <u>sécurité; maintien de</u> <u>la paix</u>			
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	<u>59 258 000</u>	<u>7 654 600</u>	<u>66 912 600</u>
TOTAL, TITRE II	<u>59 258 000</u>	<u>7 654 600</u>	<u>66 912 600</u>
TITRE III. <u>Affaires politiques,</u> <u>et décolonisation</u>			
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation	<u>13 584 200</u>	<u>1 271 400</u>	<u>14 855 600</u>
TOTAL, TITRE III	<u>13 584 200</u>	<u>1 271 400</u>	<u>14 855 600</u>
TITRE IV. <u>Activités économiques et</u> <u>sociales et humanitaires</u>			
4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)	<u>7 073 900</u>	<u>1 246 900</u>	<u>8 320 800</u>
5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	<u>2 431 500</u>	<u>95 000</u>	<u>2 526 500</u>
5B. Centre pour la science et la technique au service du développement	<u>1 418 900</u>	<u>1 646 400</u>	<u>3 065 300</u>

/...

	<u>Crédits ouverts par la réso- lution 34/230 A</u>	<u>Augmentation ou (diminutions)</u>	<u>Crédits révisés</u>
<u>Dollars des Etats-Unis</u>			
<u>Chapitres</u>			
TITRE IV. <u>Activités économiques et sociales et humanitaires (suite)</u>			
6. Département des affaires économiques et sociales internationales	40 035 800	453 400	40 489 200
7. Département de la coopération technique pour le développement	13 110 000	570 400	13 680 400
8. Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	2 500 200	86 100	2 586 300
9. Sociétés transnationales	7 298 100	291 500	7 589 600
10. Commission économique pour l'Europe ..	24 137 300	1 465 700	25 603 000
11. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	23 056 100	3 064 400	26 120 500
12. Commission économique pour l'Amérique latine	32 455 800	9 762 000	42 2 7 800
13. Commission économique pour l'Afrique .	27 120 300	2 581 000	29 701 300
14. Commission économique pour l'Asie occidentale	14 393 500	58 000	14 451 500
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	50 069 600	4 891 000	54 960 600
16. Centre du commerce international	8 370 500	495 800	8 866 300
17. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	70 117 200	5 252 100	75 369 300
18. Programme des Nations Unies pour l'environnement	10 678 200	546 500	11 224 700
19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	7 598 400	539 900	8 138 300

/...

	<u>Crédits ouverts par la réso- lution 34/230 A</u>	<u>Augmentation ou (diminutions)</u>	<u>Crédits révisés</u>
	<u>Dollars des Etats-Unis</u>		
<u>Chapitres</u>			
TITRE IV. <u>Activités économiques et sociales et humanitaires (suite)</u>			
20.	Contrôle international des drogues 5 904 200	300 200	6 204 400
21.	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés 25 740 600	1 562 200	27 302 800
22.	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe 4 762 200	67 900	4 830 100
23.	Droits de l'homme 9 689 900	741 100	10 431 000
24	Programme ordinaire de coopération technique <u>27 248 100</u>	<u>786 700</u>	<u>28 034 800</u>
	TOTAL, TITRE IV <u>415 210 300</u>	<u>36 504 200</u>	<u>451 714 500</u>
TITRE V. <u>Justice internationale et droit international</u>			
25.	Cour internationale de Justice..... 7 573 200	1 372 700	8 945 900
26.	Activités juridiques <u>10 049 300</u>	<u>590 300</u>	<u>10 639 300</u>
	TOTAL, TITRE V <u>17 622 200</u>	<u>1 963 000</u>	<u>19 585 200</u>
TITRE VI. <u>Information</u>			
27.	Information <u>46 226 300</u>	<u>2 592 300</u>	<u>48 818 600</u>
	TOTAL, TITRE VI <u>46 226 300</u>	<u>2 592 300</u>	<u>48 8 8 600</u>

	<u>Crédits ouverts par la réso- lution 34/230 A</u>	<u>Augmentation ou (diminutions)</u>	<u>Crédits révisés</u>
<u>Dollars des Etats-Unis</u>			
<u>Chapitres</u>			
TITRE VII. <u>Services communs d'appui</u>			
28. Administration, gestion et services généraux	213 008 400	32 029 600	245 038 000
29. Services de conférence et bibliothèques	<u>190 416 800</u>	<u>12 225 700</u>	<u>202 642 500</u>
TOTAL, TITRE VII	<u>403 425 200</u>	<u>44 255 300</u>	<u>447 680 500</u>
TITRE VIII. <u>Dépenses spéciales</u>			
30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	<u>17 056 000</u>	-	<u>17 056 000</u>
TOTAL, TITRE VIII	<u>17 056 000</u>	-	<u>17 056 000</u>
TITRE IX. <u>Contributions du personnel</u>			
31. Contributions du personnel.....	<u>184 604 300</u>	<u>5 763 300</u>	<u>190 367 600</u>
TOTAL, TITRE IX	<u>184 604 300</u>	<u>5 763 300</u>	<u>190 367 600</u>
TITRE X. <u>Dépenses d'équipement</u>			
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	<u>65 693 300</u>	<u>(11 953 100)</u>	<u>53 740 200</u>
TOTAL, TITRE X	<u>65 693 300</u>	<u>(953 100)</u>	<u>53 740 200</u>

	<u>Crédits ouverts par la réso- lution 34/230 A</u>	<u>Augmentation ou (diminutions)</u>	<u>Crédits révisés</u>
<u>Dollars des Etats-Unis</u>			
<u>Chapitres</u>			
TITRE XI. <u>Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche</u>			
33. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	-	305 700	305 700
TOTAL, TITRE XI	-	305 700	305 700
TOTAL GENERAL	<u>1 247 793 200</u>	<u>91 358 000</u>	<u>1 339 151 200</u>

B

PREVISIONS DE RECETTES REVISEES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

L'Assemblée générale,

Décide que, pour l'exercice biennal 1980-1981, les prévisions de recettes qu'elle a approuvées par sa résolution 34/230 B du 20 décembre 1979 sont augmentées d'un montant de 16 989 900 dollars, cette augmentation se répartissant comme suit :

	<u>Montants approuvés dans la résolution 34/230 B</u>	<u>Augmentation ou (diminution)</u>	<u>Montants révisés</u>
<u>Dollars des Etats-Unis</u>			
<u>Chapitre des recettes</u>			
TITRE PREMIER. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>			
1er. Recettes provenant des contributions du personnel	<u>188 028 600</u>	<u>5 868 900</u>	<u>193 897 500</u>
TOTAL, TITRE PREMIER	<u>188 028 600</u>	<u>5 868 900</u>	<u>193 897 500</u>
TITRE II. <u>Autres recettes</u>			
2. Recettes générales	21 448 700	7 624 700	29 073 400
3. Activités productrices de recettes .	<u>11 865 900</u>	<u>3 496 300</u>	<u>15 362 200</u>
TOTAL, TITRE II	<u>33 314 600</u>	<u>11 121 000</u>	<u>44 435 600</u>
TOTAL GENERAL	<u>221 343 200</u>	<u>16 989 900</u>	<u>238 333 100</u>

/...

C

EXECUTION DU BUDGET POUR L'ANNEE 1981

L'Assemblée générale,

Décide que, pour l'année 1981 :

1. Les dépenses de 715 254 600 dollars des Etats-Unis prévues au budget, à savoir 623 896 600 dollars des Etats-Unis représentant la moitié des crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 1980-1981 par la résolution 34/230 A de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1979, et 91 358 000 dollars des Etats-Unis correspondant aux crédits additionnels ouverts pendant la trente-cinquième session par la résolution A ci-dessus, seront ouvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

a) Jusqu'à concurrence de 16 657 300 dollars, par la moitié des recettes, autres que les contributions du personnel, prévues pour l'exercice biennal 1980-1981 par la résolution 34/230 B du 20 décembre 1979;

b) Jusqu'à concurrence de 11 121 000 dollars, par l'accroissement des recettes, autres que les contributions du personnel, qui a été prévu par la résolution B ci-dessus;

c) Jusqu'à concurrence de 56 496 dollars, par les contributions d'un nouvel Etat Membre p -1980;

d) Jusqu'à concurrence de 17 963 025 dollars, par le solde de l'excédent budgétaire au 31 décembre 1979;

e) Jusqu'à concurrence de 669 456 779 dollars, par les contributions dues par les Etats Membres en application de la résolution 34/6 A du 25 octobre 1979, relative au barème des quotes-parts pour les années 1980, 1981 et 1982.

2. Il sera déduit des contributions dues par les Etats Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 98 120 015 dollars des Etats-Unis, à savoir :

a) 94 014 300 dollars, soit la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qui a été approuvé par la résolution 34/230 B;

/...

b) 5 868 900 dollars, soit le montant estimatif des recettes additionnelles provenant des contributions du personnel qui a été approuvé par la résolution B ci-dessus;

c) Moins 1 763 185 dollars, soit la diminution du montant effectif des recettes provenant des contributions du personnel par rapport aux prévisions révisées pour l'exercice biennal 1978-1979 qui ont été approuvées par la résolution 34/223 B du 20 décembre 1979.
